
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-septième séance – Mercredi 2 octobre 2024, à 17 h 30

Présidence de M^{me} Livia Zbinden, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M^{me} Christina Kitsos*, maire, *M. Sebastian Aeschbach*, *M^{me} Léonore Baehler*, *M. Aurélien Borgeaud* (remplacé par *M. Roger Gaberell*), *M. Simon Brandt*, *M. Alain Miserez* (remplacé par *M. Mark Giannelli*), *M^{me} Dalya Mitri Davidshofer* (remplacée par *M. Durão Francisco*), *M^{me} Jacqueline Roiz*, *M. Mathieu Romanens* (remplacé par *M. Jean Zahno*), *M^{me} Albane Schlechten* (remplacée par *M. Jérôme Gasser*) et *M. Daniel Sormanni* (remplacé par *M. Jean-François Albanesi*).

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, vice-président, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M^{me} Frédérique Perler* et *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 19 septembre 2024, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 1^{er}, mercredi 2 et lundi 7 octobre 2024, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je vous annonce que M^{me} Christina Kitsos sera absente en première partie de soirée et que M^{me} Marie Barbey-Chappuis arrivera un peu plus tard, vers 18 h 30.

Concernant le déroulement de la session d'aujourd'hui, je vous rappelle que nous reprenons la suite des débats sur le rapport PR-1593 A. Nous poursuivrons ensuite notre ordre du jour au point 12, soit le traitement du rapport PRD-308 A/B, puisque le point 11, les rapports PRD-253 A/B, PRD-254 A/B, est reporté. En deuxième partie de soirée, nous traiterons les urgences.

Autre petit rappel: lundi, nous traiterons le point 18 de notre ordre du jour, les rapports P-505 A/B, avant de passer aux rapports de la liste 95 ter. Cette dernière vous a été transmise le 26 septembre 2024. A 22 h, comme cela a été précisé hier soir, nous procéderons au huis clos pour notre point 3.a (Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec): demande de révocation (statuts de la fondation du 7 avril 2006, art.15).

Nous vous rappelons que les objets aux points 180 et 181 de l'ordre du jour, soit les motions M-1528 et M-1529, portant sur le soutien aux habitants de la Ville en période post-Covid, sont liés.

La Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) est à la disposition de celles et ceux qui en auraient besoin. Elle est aujourd'hui dans la salle des Deux-Cents de 17 h à 19 h.

4. Questions orales.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. J'ai une question en suspens concernant un passage piéton supprimé à cause d'un chantier à la rue de Bourgogne. Je n'ai pu répondre hier à son auteur, M. le conseiller municipal François Mireval, car la Ville n'est pas partie prenante du chantier. Nous avons quand même pris un certain nombre de renseignements.

L'effacement du marquage piéton a été effectué le 12 mars dans le cadre d'un chantier de démolition/construction d'un bâtiment privé. Ce passage piéton était situé sur l'emplacement de l'accès au chantier. En date du 29 avril, une demande citoyenne s'est exprimée pour qu'il soit remis en place. Le 20 août dernier, l'Office cantonal des transports (OCT) a émis une nouvelle directive de circulation, demandant que le passage piéton soit tracé à nouveau dans sa position initiale. Voilà, Monsieur le conseiller municipal.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Au nom du Conseil administratif, je répondrai à la question posée hier par M^{me} Salma Selle, concernant la conférence des Etats parties aux Conventions de Genève. La question portait sur le fait que l'Assemblée générale des Nations unies a décidé, à la majorité requise des deux tiers, que la Suisse, dépositaire des Conventions de Genève, devait organiser une conférence des parties, soit une conférence des 135 Etats ayant ratifié la Convention. La Suisse a effectivement confirmé qu'elle le ferait dans les six mois et qu'a priori cela se tiendrait à Genève.

Bien que la date et le lieu n'aient pas encore été formellement décidés, selon les informations dont nous disposons, sachant que c'est la Confédération qui est à la manœuvre, la conférence se tiendra à Genève. Il est évident que dans ce genre de situation, lors de chaque événement majeur dans notre cité, la Ville comme le Canton feront tout ce qui est en leur pouvoir pour soutenir l'organisation de cette conférence.

Nous espérons vivement que cette conférence pourra obtenir des résultats un tant soit peu tangibles. En effet, vous le savez mieux que moi, la situation est partout extrêmement tendue en matière de respect – ou plutôt de non-respect – du droit humanitaire. Et cela, pas uniquement au Proche-Orient, mais dans quasiment tous les conflits. Or les séances précédentes du même type n'ont pas donné grand-chose. J'ose espérer, au nom du Conseil administratif, que la Suisse sera... – comment dire... – proactive et dynamique pour que cette conférence puisse aboutir à des résultats tangibles et qu'elle ne s'occupe pas uniquement de l'organisation logistique.

En tous cas, nous sommes évidemment très heureux qu'elle se tienne à Genève, et nous ferons tout notre possible pour y contribuer. Je vous remercie.

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation
d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 octobre 2023 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 47 654 000 francs, dont à déduire des recettes totales pour 10 042 500 francs, soit un montant total net de 37 611 500 francs, ainsi que diverses opérations foncières, soit:

- **Délibération I: 38 217 600 francs brut destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations» et à l'aménagement de l'espace public sis route de Ferney, dont à déduire une recette totale de 8 805 500 francs (subventions fédérale et cantonale – H 1 55.04), soit 29 412 100 francs net;**
- **Délibération II: 9 063 500 francs bruts destinés à la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux de la route de Ferney, dont à déduire une recette totale de 1 237 000 francs (remboursement des propriétaires des biens-fonds et TVA récupérable), soit 7 826 500 francs net;**
- **Délibération III:**
 - **372 900 francs destinés à l'acquisition d'environ 1036 m² de la parcelle 3733 (commune de Genève, section Petit-Saconnex), sise avenue De-Budé 2, dépendance de diverses propriétés qui comprend également:**
 - l'acquisition des emprises concernant les parcelles 2182, 2184, 2344, 2358, 2356, 2357, 2417, 2574, 2739, 3732, 3733, 3998, 4166, 4937, 5431, 5432, 5433, 5434, 5535, 5610, 5632, 5640, 5723, 5774, 5829 et 5830 (commune de Genève, section Petit-Saconnex);
 - la désaffectation de 36 m² du domaine public communal issu des parcelles 4812 et 4813 (commune de Genève, section Petit-Saconnex), en vue de la création d'une parcelle du domaine privé propriété de la Ville de Genève;
 - l'échange de la future parcelle propriété privée de la Ville de Genève, générée par la désaffectation partielle des parcelles 4812 et 4823 (commune de Genève, section Petit-Saconnex), du domaine public communal, avec la parcelle 3732 (commune de Genève, section Petit-Saconnex), propriété de Hôtel Intercontinental Genève SA (PR-1593 A)¹.

¹ *Mémorial* 182^e année: Rapport, N° 16, p. 2907.

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation
d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

Suite du premier débat

La présidente. Nous avons des demandes de parole; je vous demanderais de réappuyer. Monsieur Daniel Dany Pastore, vous avez la parole.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Je vous remercie, Madame la présidente. Ce n'est pas évident de reprendre la parole. Hier, les débats étaient chauds; maintenant, j'arrive, ce n'est plus vraiment chaud...

Je vous remercie quand même de m'avoir mis en face d'une petite analyse personnelle: je suis conservateur. Je trouve que beaucoup de choses ont déjà été faites, entre autres à l'époque de M. Gérard Ramseyer (*ndlr: conseiller d'Etat de 1993 à 2001*) – c'était il y a un sacré bout de temps! – qui avait facilité la sortie de la circulation de la ville. Pour entrer, ce n'était pas la même chose, mais pour sortir c'était vraiment formidable.

Cette montée de la route de Ferney a toujours été, depuis des lustres, une montée principale pour s'échapper de la ville. Avec les organisations internationales qui se trouvent au pied de cette artère, je pense que le détour imposé par la suppression des voitures dans cette montée sera un problème majeur. Cela engendrera une incompréhension générale. J'ai de la peine à m'y faire. Surtout qu'il existe déjà deux voies de bus importantes et qu'on aurait pu y mettre les voies de tram, autant pour descendre que pour monter – ou inversement, c'est à vous de voir...

On a fait un tunnel, mais je ne pense pas c'était une solution valable: on a dépensé des deniers pour rien. La seule chose valable au carrefour situé à la sortie du Grand-Saconnex – je sais, ce n'est pas la Ville de Genève... – est le pont. Esthétiquement, l'architecture est assez réussie. En revanche, pour trouver la bonne destination lorsqu'on se retrouve au milieu de ce carrefour, c'est une catastrophe!

La fermeture aux voitures de la route de Ferney qui nous permettait de prendre l'autoroute pour aller à Lausanne et autres, et de s'échapper de l'entonnoir et de la tenaille de la circulation genevoise, n'est pas une bonne chose.

Pour les projets futurs, il est prévu de détourner pas mal de circulation sur la route nationale bordant le lac. Or, je vous rappelle que les villes qui suivent ont ralenti la circulation à 30 km/h. On a fait des giratoires et ainsi de suite... On va vraiment vers un bouchon général sur le canton de Genève et en direction de Lausanne.

Il est clair que le Mouvement citoyens genevois a pris la décision de voter non, avec joie et un empressement déterminé. Ainsi, la population, qui n'a pas été

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation
d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

clairement informée de la fermeture future de la route de Ferney, pourra prendre conscience que le Mouvement citoyens genevois s'y était fermement opposé. Je vous remercie, Madame la présidente.

M. Bernard Delacoste (Ve). Et si l'on prenait le tram pour monter à Ferney – un peu le contraire de mon préopinant? Il y a trois points à relever dans ce dossier, dont nous approuvons les conclusions mais aussi le processus de travail en commission. Je rejoins ce qu'a exprimé hier soir l'ancien président de la commission.

Le soutien à ce projet exprime notre volonté d'une meilleure coordination, avec des moyens explicites, afin de favoriser des solutions innovantes. Toute mon intervention pourrait tenir dans cette seule phrase. Je vais essayer de développer un peu.

Le processus de travail en commission a été assez exemplaire, dans tous les sens du terme. Exemplaire par les problèmes soulevés, mais aussi, probablement, par la solution envisagée, proposée par des intervenants extérieurs à la commission.

Dans la gestion de ces gros projets, nous encourageons une bonne, voire une meilleure coordination entre le Canton, la Ville et les associations. Or, dans le cas d'espèce, nous nous sommes retrouvés devant une situation un peu chaotique. Une association – Handicap architecture urbanisme (HAU), pour ne pas la nommer – s'était un peu perdue dans les convocations et informations cantonales et communales. Elle ne savait pas si elle devait s'adresser au Canton, à la commune du Grand-Saconnex, à la Ville...

Nous avons pu constater que ce type de projets de grosse infrastructure cantonale ne favorise pas vraiment la qualité de l'information des utilisateurs. Notamment car ces projets s'étalent sur une longue période – celui-ci date de 2021. La commission a pu mettre en évidence cette problématique et effectuer ce travail de mise en relation. Elle a démontré qu'on peut faire mieux en matière de coordination et, de ce fait, trouver des solutions intéressantes.

Si nous sommes amenés à refaire des liens en commission, il faut que l'on soit nous-mêmes correctement informés. Nous encourageons donc la réalisation par le département de documents explicites pour la commission. Nous avons souvent de très bonnes explications. Mais, en l'occurrence, nous avons surtout eu droit à de jolies images qui ne servent finalement que peu, en comparaison avec la clarté qu'offrent des plans. C'est évidemment mon avis de professionnel, mais je trouve que ces jolies images jouent surtout un rôle politique pour vendre un projet. En revanche, quand il s'agit d'expliquer certains détails, notamment à une association qui n'avait pas tout reçu ou pas tout compris, c'est un peu compliqué. Nous

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation
d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

nous sommes retrouvés dans l'embarras, connaissant mal certains détails importants du projet. Je pense que dorénavant nous devons avoir systématiquement des documents de qualité et explicites – comme c'est déjà souvent le cas, je le répète.

On peut enfin relever l'intérêt et l'originalité de la solution trouvée à la suite du travail en commission. La commission a pu réparer les manques d'information de l'association HAU. Elle a aussi pu reconnaître l'intérêt de la proposition de considérer les Transports publics genevois (TPG) comme un moyen de résoudre le problème du franchissement de certaines portions du parcours.

Certains diront que la commission a condamné le manque de consultation et de suivi. Pour ma part, je dirais plutôt que son travail a servi à reconnecter des usagers avec un projet en premier lieu cantonal et ensuite municipal, en encourageant des solutions originales venant des utilisateurs.

Plutôt que de condamner pour des raisons politiques, reconnaissons la difficulté inhérente à ces gros projets et acceptons notre rôle de lien. Pour cela, il faut cependant que nous soyons nous-mêmes au clair quant au projet; ce qui n'est pas toujours le cas. Merci.

M. Omar Azzabi (Ve). Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, il y a une discussion parallèle à ce crédit. Lorsque nous entamerons les travaux pour ce nouveau tram, la fermeture de la route de Ferney engendrera un report de trafic. C'est pourquoi les partis de l'Alternative et les associations environnementales, dont Actif-traffic, avaient lancé au printemps dernier une pétition en ligne pour demander notamment des mesures d'accompagnement à l'ouverture de la route des Nations. Les deux questions sont liées.

Pour répondre aux propos de notre collègue, M. Daniel Dany Pastore, je rappelle que notre magistrate, M^{me} Perler, avait exprimé ses réticences quant à l'ouverture de la route des Nations, avec ses 22 000 véhicules qui se déversent dans les quartiers adjacents. Le Canton avait promis des mesures d'accompagnement en 2013 – je m'adresse à notre collègue Luc Barthassat (*ndlr: conseiller d'Etat de 2013 à 2018*).

Il faut rappeler, dans la discussion de ce jour, que lorsque l'on mettra en place ce tram, avec l'approbation de ce Conseil, il sera important d'installer des radars pour le bruit et pour la vitesse. Surtout, il faudra fermer la route de Ferney dans les plus brefs délais. Nous regrettons que cette fermeture n'ait pas été simultanée avec l'ouverture de la route des Nations, à la suite du refus du conseiller d'Etat Pierre Maudet, chargé de la Mobilité. Il sera aussi important de mettre en zone de rencontre des secteurs sensibles situés à proximité. Il y a beaucoup d'écoles – une quinzaine – dans les quartiers adjacents. Il faudra instituer des zones 30 km/h et une régulation des feux qui soit plus favorable aux piétons et aux vélos.

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation
d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

Voilà, il était important que cela soit dit pour les personnes qui nous regardent à la télévision. Cette pétition est disponible sur internet. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à adopter ce crédit d'études et à admettre les mesures d'accompagnement.

M. Christian Steiner (MCG). On parle d'innovation dans ce projet: je n'en vois aucune. Je vois simplement qu'à chaque fois qu'il y a des travaux on en profite, contre tout bon sens, pour enlever le trafic motorisé, même si la voirie permettrait de le conserver. Quand on voit le prix et l'utilisation finale, on peut se poser des questions...

La question de fond de ce projet – qui est bien sûr un projet cantonal – est celle des parkings-relais. Or, on constate que c'est la Suisse qui les réalise pour permettre à ceux qui traversent la frontière de pouvoir se parquer. Cela, car on n'a pas réussi à expliquer l'intérêt des transports publics pour cette catégorie de la population.

Non seulement on va faire un tram allant jusqu'à un parking-relais, le P-47, à l'aéroport, mais en plus il est prévu de l'étendre jusqu'à Ferney, où il va arriver au milieu de rien. Ce tram, avec la complication de le faire passer sous la piste de l'Aéroport international, ne servira à rien. Il arrivera sur un rond-point, car il ne peut pas rentrer dans le village de Ferney, qui est trop étroit. On ne peut, dès lors, que se poser des questions.

Surtout, il n'existe aucune volonté de réaliser des parkings-relais en France. Il nous faut faire nous-mêmes la place, quand bien même celle-ci pourrait nous servir à autre chose. Je rappelle que l'aéroport est un acteur dynamique et que le parking P-47 pourrait être utilisé autrement, surtout dans le cadre d'une politique de mobilité douce en direction de l'aéroport. Le Mouvement citoyens genevois s'oppose donc résolument à ce projet.

M^{me} Paule Mangeat (S). Je n'entrerai pas en matière sur les discours d'un autre siècle concernant le transport motorisé. Une route entière a été dévolue à la voiture; je ne vois pas pourquoi certains se plaignent de l'aménagement qui servira au plus grand nombre et qui permettra aux travailleurs, notamment, d'aller jusqu'à leur point d'arrivée à Ferney-Voltaire, en tram, donc en libérant le trafic motorisé sur ces accès.

J'aimerais mettre l'accent sur l'aspect social du projet et souligner pourquoi il est intéressant et important que la Ville de Genève se saisisse de ces nouveaux parcours de bus et de tram pour réaliser de nouveaux aménagements. La Ville de Genève pourrait laisser les TPG faire simplement des arrêts et se contenter d'un

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation
d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

aménagement minimal sur ces nouveaux parcours. La Ville de Genève fait le choix de se saisir de ces nouvelles lignes, de ces nouveaux tracés pour réaménager entièrement ou partiellement les contours de ces projets cantonaux.

Grâce à l'initiative de la Ville, on a pu relier deux quartiers historiquement séparés par une route, probablement depuis très, très longtemps, des dizaines et des dizaines d'années. La passerelle qui va relier les deux quartiers et qui permettra de créer des cheminements à l'intérieur de ces quartiers apporte un bénéfice social absolument évident. Deux quartiers qui se faisaient face jusqu'à présent vont être enfin reliés par un accès privilégié. On redéfinit entièrement l'espace social de plus de 10 000 habitants; je trouve qu'il s'agit d'une très belle réussite de la Ville. J'aimerais remercier le Conseil administratif et encourager le département à continuer de se saisir de ces sujets pour améliorer la vie des Genevoises et des Genevois. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Du fait que l'association gauche-Verts est plus nombreuse à l'heure des votes, ce que je peux dire ou ce que les opposants peuvent dire, vous vous en bananez – pour le dire gentiment. C'est regrettable.

Le grand chef, là-bas, a parlé, et il a mis en cause M. Luc Barthassat et moi-même. Cette espèce de suprématie dictatoriale est incroyable. Quand vous prenez la parole, cher Monsieur Azzabi, Paule, je sens que vous hésitez; vous manquez de conviction, vous butez sur les mots, parce qu'il est clair qu'il est difficile d'y croire... Ou alors, quel drôle d'esprit avons-nous tous, ici, moi pour d'autres sujets, vous pour celui-ci?

Nous verrons en 2025 ce que les gens penseront de votre dictature qui date de plus de quatre ans. Je vous remercie, Madame la présidente.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le tour des prises de parole est terminé. Je vais laisser M^{me} Frédérique Perler conclure.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. Tout d'abord, j'aimerais remercier la rapporteuse de majorité pour son excellent compte rendu, tout à fait synthétique et qui correspond à la réalité, contrairement à d'autres propos que j'ai pu entendre.

Le tram Nations-Grand-Saconnex est un projet d'importance pour notre ville. Que ce soit clair: ce projet est piloté par le Canton, mais la Ville ne fait pas le choix de réaménager; elle doit accompagner les projets du Canton. Elle pourrait en revanche faire le choix d'un aménagement minimaliste. A cet égard, je vous

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation
d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

remercie pour vos compliments, car cela exige une certaine ténacité de la part de la Ville de Genève pour obtenir ce qu'elle souhaite. En l'occurrence – je ne vais pas entrer dans les détails, vous en avez abondamment parlé –, nous voulions conserver ce fameux mur vers le quartier De-Budé, à la route de Ferney, ainsi que la voûte végétalisée; cela n'a pas été simple.

A cela s'ajoutent plusieurs défis: faire passer un tram, des pistes cyclables et des piétons. Pour cette raison, cette route sera fermée à la circulation une fois le tram achevé. Je rejoins les propos tenus ici quant au regret de ne pas l'avoir fermée en même temps qu'on ouvrait le tunnel des Nations; mais c'est ainsi.

Je rappelle aussi que ce projet n'est pas totalement idiot, puisqu'il bénéficie quand même du financement de la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération. Or, celle-ci n'a pas pour habitude d'approuver des projets et de les cofinancer s'ils n'ont pas de sens. Je dis cela, Madame la présidente, pour répondre en particulier à l'appréciation de M. Daniel Dany Pastore. On peut avoir un point de vue, regretter, ne pas apprécier, mais on ne peut pas dire que ce projet n'est pas pertinent. Faire arriver ce tram jusqu'à Ferney a du sens. La France voisine aménagera ensuite ce qui sera nécessaire. Vous pouvez avoir l'impression que ce tram n'arrivera nulle part, mais ce n'est pas le cas.

Encore une fois, je rappelle que cela a été étudié par la Confédération, par le Canton et – en termes d'aménagement – par la Ville de Genève. Vous transmettez, Madame la présidente, au Mouvement citoyens genevois qu'il peut s'adresser à sa députation cantonale qui, elle, a voté ces gros crédits et validé la politique de mobilité (*tintement de la cloche*) menée par le Conseil d'Etat. La Ville n'est pas responsable des décisions du Conseil d'Etat ni, surtout, du Grand Conseil – qui est le premier pouvoir, je le rappelle. La Ville, elle, commente sur la pertinence et accompagne l'ensemble des projets. En l'occurrence, ce projet est tout à fait pertinent.

J'ajoute encore que cela me chagrine d'entendre certaines remarques sur les relations entre la Ville et les associations, l'association HAU en particulier. J'aimerais que cela soit très clair: avec M^{me} Kitsos, puisque c'est la loi et la volonté de la Ville, nous rencontrons très régulièrement les milieux du handicap et des personnes à mobilité réduite pour qu'ils nous fassent part de leurs souhaits et de leurs désirs. Sur chaque projet, ils sont systématiquement consultés. Cependant, il faut savoir que, dans les associations, ce ne sont pas toujours les mêmes personnes qui ont la disponibilité pour répondre aux invitations et discuter avec la Ville de Genève – même si, dans le cas présent, la procédure de consultation a été pilotée par le Canton.

La Ville n'a pas la prétention de vérifier si le Canton effectue sa procédure de consultation de façon adéquate et performante. (*Brouhaha.*) Je relève au passage que HAU aurait pu s'inquiéter d'elle-même. Comme cela a été expliqué hier

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation
d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

soir, il y a eu une sorte de malentendu, puisque, dans cette association, il y a des personnes parfaitement capables de lire et de commenter des plans – c'est finalement ce qui a été fait. La communication a été rétablie à la faveur des questionnements de la commission des travaux et des constructions. Certains représentants de HAU ont pu se rendre à des ateliers et venir consulter des plans. Certains ont eu des contacts avec le Canton, avec la Ville, mais ce n'étaient pas toujours les mêmes. Une fois que l'on a pu remettre les choses à plat, les malentendus ont été totalement dissipés et HAU reconnaît parfaitement bien que la Ville n'oublie pas de les consulter. Celles et ceux qui nous écoutent peuvent être rassurés: la Ville se fait un point d'honneur, sur tous les projets, de consulter les milieux des personnes à mobilité réduite.

J'aimerais maintenant aborder un point sur lequel personne n'est intervenu. A cause des difficultés de déclivité, des rampes d'accès ont dû être prévues et celles-ci peuvent s'avérer un peu pénibles pour les personnes à mobilité réduite, du fait que le cheminement peut prendre plusieurs minutes. Dans la perspective de donner un accès maximal à ces personnes, nous avons envisagé diverses solutions avec HAU, notamment au niveau du fameux chemin situé au-dessus de la ligne de tram.

Cette voie piétonne a été pensée de façon à épargner la végétation et, en même temps, pour faciliter les accès à toutes et tous. Les personnes à mobilité réduite ne sont pas les seules concernées. Comme le disait la rapporteuse de majorité, il s'agit de permettre la perméabilité de tout un quartier actuellement coupé en deux. Il a fallu avoir beaucoup d'imagination, avec nos mandataires, pour trouver un chemin qui puisse convenir à tout le monde. Aujourd'hui ce qui pourrait se profiler... Si M. Zaugg est intéressé par ce que je raconte... – vous transmettez, Madame la présidente. (*Brouhaha.*) Aujourd'hui on s'acheminerait vers l'installation de plateformes élévatrices permettant de relier les arrêts de tram, en bas, au chemin du haut.

Au passage, je précise que la piste de la gratuité de deux arrêts de tram s'avère extrêmement complexe. Il s'avère en effet impossible, tant du point de vue de l'OCT – le Canton de Genève subventionne les TPG – que des TPG eux-mêmes, qu'ils accordent cette gratuité pour deux arrêts. Il faudrait, dès lors, entrer dans des calculs extrêmement complexes pour que la Ville participe au financement de la ligne, et cela juste pour deux arrêts. C'est pourquoi nous explorons la piste des plateformes élévatrices.

Voilà, ce sont les faits nouveaux intervenus depuis le vote en commission. Je tenais à remercier l'ensemble de la commission des travaux et des constructions pour son travail, ainsi que ce Conseil municipal qui s'achemine à voter ce crédit d'importance pour la mobilité genevoise, la marchabilité et le transfert modal, via les transports publics, la marche et les vélos. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

3010

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2024 (après-midi)
Proposition: trois crédits destinés à l'implantation
d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 53 oui contre 6 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 54 oui contre 6 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 56 oui contre 6 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 38 217 600 francs destiné à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations» et à l'aménagement de l'espace public sis route de Ferney, dont à déduire la part du cofinancement fédéral (PA) de 5 696 500 francs et la part de la subvention cantonale (H 155.04) de 3 109 000 francs, soit 29 412 100 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 38 217 600 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2056.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 9 063 500 francs destiné à la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux de la route de Ferney, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 648 600 francs et la récupération de la TVA d'un montant de 588 400 francs, soit 7 826 500 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 063 500 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2065.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 2, lettre c) de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

vu l'article 9A du règlement concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

vu l'accord intervenu entre le Canton de Genève et le Conseil administratif, en date du 21 juillet 2023;

sur proposition du Conseil administratif,

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2024 (après-midi)
Proposition: trois crédits destinés à l'implantation
d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques concernant l'acquisition des emprises concernant la partie des parcelles 2182, 2184, 2344, 2358, 2356, 2357, 2417, 2574, 2739, 3732, 3733, 3998, 4166, 4937, 5431, 5432, 5433, 5434, 5535, 5610, 5632, 5640, 5723, 5774, 5829 et 5830, toutes commune de Genève, section Petit-Saconnex, à condition que les opérations visées s'inscrivent dans l'exécution de la décision d'approbation des plans de l'Office fédéral des transports (OFT) et des fiches d'emprises faisant partie intégrante de la procédure 411.1-80 – 2022/0145. Les surfaces définitives seront définies à la fin des travaux avec l'abornement. Les surfaces acquises seront versées au domaine public de la Ville de Genève.

Art. 2. – La désaffectation du domaine public communal des parcelles DP 4812 et DP 4813 d'une surface totale de 36 m² (commune de Genève, section Petit-Saconnex) selon fiche d'emprise N° 76.3 est acceptée.

Art. 3. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de demander au département compétent d'approuver la désaffectation visée à l'article 2.

Art. 4. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques concernant la mutation des parcelles 4812 et 4813 du domaine public communal de 36 m² conformément à la fiche d'emprise N° 76.3. La parcelle ainsi constituée et affectée, propriété privée de la Ville de Genève sera échangée avec une surface équivalente de la parcelle 3732, commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de Hôtel Intercontinental Genève SA, selon fiche d'emprise N° 76.3, à condition que l'opération visée s'inscrive dans l'exécution de la décision d'approbation des plans de l'Office fédéral des transports (OFT) et des fiches d'emprises faisant partie intégrante de la procédure 411.1-80 – 2022/0145.

Art. 5. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 345 000 francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier, en vue de l'acquisition d'une partie de la parcelle 3733, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit une surface d'environ 1036 m² selon fiche d'emprise N° 16, sise 2, avenue De-Budé, dépendance de diverses propriétés, pour le prix de 65 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) et à verser 280 000 francs aux propriétaires de la dépendance 3733 à titre d'indemnité d'expropriation pour les places de stationnement supprimées.

Art. 6. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques concernant l'acquisition prévue à l'article 5.

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation
d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

Art. 7. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 5 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 345 000 francs.

Art. 8. – La dépense prévue à l'article 5 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2028 à 2067.

Art. 9. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques concernant l'incorporation au domaine public de la parcelle 5611.

Art. 10. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Art. 11. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles citées aux art. 1, 2, 4 et 5 de la présente délibération, nécessaire à la réalisation projetée.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives. (Applaudissements.)

La présidente. Etant donné les absences annoncées des magistrates, M^{me} Christina Kitsos et M^{me} Marie Barbey-Chappuis, nous allons passer directement au point 17, soit le rapport PRD-345 A.

6. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner le projet de délibération du 1^{er} novembre 2023 de M^{mes} et MM. Maxime Provini, Florence Kraft-Babel, Rémy Burri, Alia Meyer, Patricia Richard, Kevin Schmid, Michèle Roulet, Nadine Béné et Ruzanna Tarverdyan: «Pour la mise en place de panneaux géothermiques dans les parkings souterrains sur le territoire de la Ville de Genève» (PRD-345 A)¹.

Rapport de M. Luc Zimmermann.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission du logement par le Conseil municipal lors de la séance du 28 novembre 2023. La commission l'a étudié lors des séances des 29 janvier et 26 février 2024, sous la présidence de M. Vincent Milliard. Les notes de séances ont été prises par M. Leo Lorenzi, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

Enerdrape² est une société suisse qui a mis en place une technologie de panneaux géothermiques préfabriqués qui permettent d'exploiter l'énergie thermique renouvelable sans avoir besoin de forage, convertissant efficacement des espaces souterrains tels que des parkings ou des tunnels en sources d'énergie durables. En utilisant ces panneaux, les bâtiments peuvent être chauffés et refroidis grâce à une énergie renouvelable, ce qui entraîne une réduction substantielle des émissions de CO₂.

Les panneaux Enerdrape sont modulaires, minces et flexibles, et sont construits à partir de matériaux recyclables. Ils sont compatibles avec toutes les pompes à chaleur, ce qui en fait un choix polyvalent pour la rénovation de bâtiments existants et leur intégration dans de nouveaux projets de construction.

Considérant:

- le nombre important de parkings sur le territoire de la Ville de Genève;
- les possibilités importantes de production d'énergie renouvelable que présente cette solution³;

¹ *Mémorial* 181^e année: Développé, N° 23, p. 4126.

² <https://enerdrape.com/solution/> (consulté le 2 novembre 2023)

³ <https://enerdrape.com/actualites/> (consulté le 2 novembre 2023)

- le fait que cette technologie est applicable aux constructions nouvelles et existantes;
- la facilité et la rapidité d’installation et d’entretien de ces panneaux;
- le fait que cette solution puisse fournir de l’énergie renouvelable disponible 24/7;
- le succès du projet Enerdrape réalisé à Renens¹,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs destiné au lancement d’un projet pilote de mise en place de panneaux géothermiques dans les parkings souterrains sur le territoire de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2033.

Art. 4. – La Ville de Genève prendra contact avec le Canton, la Fondation des parkings et tous les acteurs qui exploitent des parkings privés sur le territoire de la Ville de Genève afin d’encourager un développement global de cette solution et de créer des synergies.

Séance du 29 janvier 2024

Audition de M. Maxime Provini, auteur du projet de délibération

M. Provini relate être tombé par hasard sur cette solution très prisée, ayant notamment reçu le Prix Climat d’innovation 2022 et provenant d’une chercheuse de l’Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Cette solution a été brevetée, et des tests très concluants ont été effectués (parking de Renens effectué,

¹ <https://www.letemps.ch/economie/premier-grand-projet-denerdrape> (consulté le 2 novembre 2023)

parking de Sébeillon à Lausanne, à Zurich à l'étude). L'idée du projet de délibération vise à créer de la géothermie dans les parkings souterrains, qu'ils soient existants ou nouveaux, à travers des pompes à chaleur (PAC) récupérant la chaleur en hiver et le froid. Cela permet de créer de l'énergie dans les bâtiments qui sont directement liés ou voisins. En outre, cet objet s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique que la Ville de Genève a entamée. A ce propos, l'auteur du projet de délibération envisage de demander d'ouvrir un crédit de 500 000 francs pour lancer un projet pilote de mise en place de panneaux géothermiques. Ce nombre fait suite à la discussion avec l'entreprise derrière cette innovation, cette somme semblerait être largement suffisante pour un parking de 200 à 300 places. Il expose une vidéo qu'il a trouvée sur le site internet d'Enerdrape. Enfin, s'agissant du futur du projet de délibération, il privilégierait l'audition de M. Gomez, maire, en charge des parkings de la Gérance immobilière municipale (GIM), ainsi que de la Fondation des parkings.

Un commissaire est favorable à cette excellente idée qu'il trouve très innovante. Toutefois, il désire connaître le rendement d'une telle installation. Il s'inquiète lorsqu'il lit le chiffre de 100 watts/m², puisque sur une pompe à chaleur air-air, on passe du simple au quintuple en fonction de la différence de température entre les milieux. Cela implique que dans chaque parking, il y aura des situations différentes.

M. Provini ignore la portée de ce chiffre de production. Néanmoins, le chiffre qui indique que 1 m² de panneau correspond à 5-10 m² de plancher chauffé/refroidi lui semble être non négligeable. A cet effet, n'étant pas expert du sujet, il suggère de s'adresser à l'entreprise en lui demandant par écrit une documentation plus technique.

Un commissaire souhaite savoir où l'entreprise Enerdrape est établie.

M. Provini répond que l'entreprise est basée à Lausanne en Suisse.

Un commissaire soutient cette idée, il se demande par ailleurs pourquoi cette idée n'est pas sortie plus tôt sur le marché. Il note qu'il faut être conscient que le système se connecte à une pompe à chaleur. Aujourd'hui, la plupart des immeubles de la GIM étant chauffés au mazout, il ne s'agira donc pas uniquement de poser des panneaux dans un parking.

M. Provini exprime que, sauf erreur, les chaufferies à mazout dans les parkings de la GIM seront systématiquement remplacées par des pompes à chaleur. De surcroît, il est conscient de cette problématique.

Un autre commissaire remarque que simplement en parcourant le site de l'entreprise, il est possible de trouver beaucoup d'informations. Il souligne le bienfait du premier considérant. Il demande à l'auditionné pourquoi avoir choisi un projet de délibération plutôt qu'une motion.

M. Provini répond qu'une motion est une «invitation à» qui va très bien pour donner une impulsion politique. En l'espèce, pour quelque chose de très concret (cf. aussi végétalisation de la place des Nations), il préfère passer par un projet de délibération, d'autant plus que le montant de ce dernier est amendable. Aussi, le projet de délibération peut se transformer en motion, l'inverse étant plus problématique.

Une commissaire demande s'il existe un premier retour extérieur de l'utilisation de cette solution.

M. Provini répond par la positive. Il constate que l'on trouve ces informations sur le site d'Enerdrape. Il y a eu déjà deux projets pilotes, l'un à Renens et l'autre à Lausanne.

Un commissaire constate que la start-up semble débiter, il demande à l'auditionné si, d'après ses informations, c'est la seule start-up qui possède ce genre de technologies.

M. Provini avoue n'avoir pas fait de recherches intensives. Cependant, M^{me} Margaux Peltier (CEO et co-fondatrice), qui a breveté l'invention, est à l'origine de l'innovation et la garde probablement entre ses mains.

Le même commissaire s'interroge sur la maturité de cette société et le financement de celle-ci puisqu'elle semble être en pleine levée de fonds.

M. Provini informe que la start-up est en plein boom. Il est conscient que cela comporte des risques et il entend s'assurer de ne pas jeter cet argent par les fenêtres.

Une commissaire demande si l'auteur sait s'ils ont d'autres financements du privé ou si c'est la Ville de Genève qui les finance.

M. Provini informe qu'ils ne reçoivent aucun financement public à ce jour. Le but est que la Ville de Genève, avec 500 000 francs, contacte l'entreprise pour essayer de déployer cette technologie dans un des parkings. La Ville de Genève serait cliente d'Enerdrape.

Un commissaire désire savoir quel est l'objectif de la Ville de Genève pour le chauffage des immeubles.

M. Provini exprime que la Ville de Genève est en pleine transition énergétique et cherche à remplacer les chaufferies à mazout. Ce faisant, il s'agirait de mettre l'innovation au service de la transition énergétique. En l'occurrence, c'est une occasion pour produire des énergies plus propres comme cela ressort des plans de la Ville de Genève.

Le même commissaire demande quels immeubles seraient visés par ce projet de délibération.

M. Provini mentionne, par exemple, le parking des Minoteries, un immense parking souterrain sous-exploité. Ce bien pourrait recevoir cette technologie en plus de ce qu'il a déjà, en considération du fait qu'il doit exister des moyens de distribuer le surplus sur les immeubles adjacents.

Le même commissaire souhaite s'assurer que l'eau réchauffée sert à chauffer un lieu et non pas les parkings.

M. Provini acquiesce. Il répond qu'il s'agit de se servir de la chaleur des parkings pour alimenter les environs. Il est possible de se référer à la proposition votée pour la rénovation en urgence de certains immeubles de la GIM, qui disposent également de parkings. Un panneau alimentant 5-10 m², en cinq panneaux, l'idée qu'un trois-pièces puisse être chauffé et refroidi est séduisante.

Un autre commissaire demande ce que pense l'auditionné de demander à Enerdrape le coût au mètre carré d'un panneau, installé et posé avec l'assistance administrative. De déterminer quel immeuble est favorable à accueillir cette installation, grâce aux données existantes sur le site du Système d'information du territoire à Genève (SITG) sur la différence de température entre le niveau inférieur d'un immeuble et la température extérieure sur un mois donné. L'idée est de partir du coût au mètre carré à chauffer pour une telle surface, pour arriver à déterminer le montant de l'enveloppe sur cette surface en particulier. Dès lors, cela commencerait par une audition de Enerdrape qui viendraient avec des ratios et en observant déjà les sites susceptibles d'accueillir ce projet.

M. Provini estime que l'audition de l'entreprise est bienvenue. Cependant, il faut tout de même regarder avec M. Gomez, qu'il faut, en amont, venir avec une liste de parkings de la GIM qui accueilleront des pompes à chaleur.

Le même commissaire demande si l'auditionné convient, plutôt que de partir de 500 000 francs, de déterminer le coût en fonction du prix au mètre carré et de la surface visée.

M. Provini renseigne que le chiffre de 500 000 francs est ressorti d'une discussion avec l'entreprise, cette somme correspondait au prix du parking de Renens. Il semblait que 500 000 francs soit plus un maximum qu'un minimum. Toutefois, bien que ce montant puisse être revu à la baisse, il faut un montant si cet objet subsiste en tant que projet de délibération. Il conçoit également la possibilité que la Ville de Genève demande un crédit d'étude minimum à la société et plus tard, le Conseil administratif déposerait une proposition de réalisation avec un coût plus affiné.

Le même commissaire explique que sa question ne visait pas forcément une baisse du montant. Il rectifie qu'il s'agissait de dire que le nombre de places est peu pertinent ici, comparé au nombre de mètres linéaires disponibles verticalement.

Un autre commissaire relève, pour information, que l'entreprise a été créée en 2021. Il demande ce qu'il en est des parkings qui sont bizarrement construits.

M. Provini, à ce propos, soutient la nécessité de poser la question à Enerdrape qui donnera les contraintes. Il serait préférable d'arriver à cette audition avec trois ou quatre parkings susceptibles d'accueillir des projets pilotes.

Le même commissaire souhaite s'assurer du fait qu'il n'y a pas besoin de prévoir cela dans les plans de constructions étant entendu que cela semble être aménageable par la suite.

M. Provini répond par la positive.

Une commissaire affirme que faire cela dans un parking sous-exploité serait une mauvaise idée. Ensuite, elle demande pourquoi ne pas profiter d'envisager le projet pilote à la Jonction, en même temps que la proposition concernant la rénovation des immeubles. Enfin, le deuxième essai pourrait se faire au parking du quai du Seujet qui est immense, complet, public, privé et bien droit.

M. Provini acquiesce. Il pose la base et laisse le soin aux membres de la commission du logement de décider comment déployer au mieux la technologie.

La même commissaire note l'existence d'une motion actuellement à l'étude concernant les régulateurs de chauffage dynamiques. Elle demande si les deux seront compatibles.

M. Provini ignore la réponse à cette question.

Le président estime qu'il faudra s'adresser au service compétent à ce propos.

Un commissaire souhaite savoir si les deux solutions mises en place à Renens et à Lausanne l'ont été sur des bâtiments neufs ou anciens. Ensuite, il demande pourquoi ne pas se diriger sur une étude à la place de se précipiter sur un prototype.

M. Provini communique n'avoir pas le détail sur les essais effectués à Renens et Lausanne. Si l'on part du principe que cela chauffera des locaux au-dessus des parkings, cela nécessitera l'installation de tuyaux chauds et froids dans les appartements et bureaux concernés. Ensuite, il propose un projet pilote à 500 000 francs, il est tout à fait ouvert à un amendement de la commission qui prévoirait, par exemple, une étude en vue de la réalisation qui coûterait entre 5000 et 10 000 francs.

Une commissaire désire savoir si ce projet bénéficie à l'économie climatique ou l'économie financière.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2024 (après-midi)
Projet de délibération: des panneaux géothermiques
dans les parkings souterrains

M. Provini répond qu'il bénéficie aux deux. De l'énergie plus propre est produite et des économies sont faites dans la mesure où cela évite de payer le mazout en cas de remplacement de la chaufferie.

Le président interroge l'auditionné afin de savoir s'il cible en priorité les immeubles de la GIM ou au privé.

M. Provini indique cibler les deux, il soutient qu'il faut déjà voir au niveau de la GIM car cela permettrait d'aller plus vite puisque sans nécessiter un besoin extérieur pour l'intervention. Ensuite, il est favorable au fait que la Ville de Genève prenne contact avec la Fondation des parkings dans le but d'aller chercher des partenariats public-privé.

Le président demande s'il est plus avantageux d'investir 1 franc dans cette solution plutôt que dans une autre solution qui améliorerait le rendement énergétique d'un bâtiment.

M. Provini estime que c'est du cas par cas. Il y a sans doute des endroits dans lesquels d'autres solutions seront plus efficaces. D'après sa compréhension, le ratio coût/bénéfice est assez vite atteint puisque ces panneaux ne sont pas très onéreux et nécessitent peu de main-d'œuvre à l'installation (quinze minutes selon Enerdrape). Finalement, cela reste une idée bienvenue qui peut trouver sa place dans les parkings de la GIM.

Le président rend attentif l'auditionné au fait qu'il s'imposera de prioriser l'affectation des deniers publics dans la solution la plus efficace.

Un commissaire fait remarquer que le rôle de la commission consiste à poser des questions aux auditionnés même lorsqu'ils sont collègues de parti, cela permettrait à tous les projets de bénéficier d'un vrai travail de commission. Enfin, il remercie M. Provini pour l'idée et soutient que s'il pose des questions, c'est pour que quelque chose de bien puisse en ressortir.

Le président ouvre les demandes d'auditions.

Une commissaire propose d'auditionner M. Gomez.

Votes

Le président soumet au vote l'audition de M. Gomez et de ses services, qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Un commissaire propose d'auditionner M^{me} Perler et ses services dans la foule.

Le président soumet au vote l'audition de M^{me} Perler et de ses services.

Par 9 oui (2 S, 2 Ve, 1 EàG, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG) et 5 abstentions (3 PLR, 2 S), l'audition est acceptée.

Un autre commissaire suggère que la magistrate soit accompagnée de ses services compte tenu de la technicité du sujet.

Le président exprime que c'est souvent le cas. Il rappelle une récente audition relative à la régulation dynamique du chauffage durant laquelle ses services ont été extrêmement compétents.

Séance du 26 février 2024

Audition de M. Alfonso Gomez, maire, en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), de M. Jean-Marc Santines, adjoint de direction du Service de l'énergie (ENE), et de M. Romain Berger, ingénieur thermicien à l'ENE

M^{me} Perler rapporte que les départements présidés par les magistrat-e-s présent-e-s étudient avec sérieux les propositions du Conseil municipal. Elle cède la parole à MM. Jean-Marc Santines et Romain Berger qui ont préparé une présentation PowerPoint à cet effet.

M. Santines communique que l'ENE a axé ses travaux sur l'article premier du projet de délibération. La société Enerdrape a développé une solution de panneaux géothermiques fixés contre un mur, fonctionnant avec une pompe à chaleur à filtre froid qui soutire de l'énergie. Ces panneaux utilisent essentiellement la chaleur dégagée par les murs dans les parkings souterrains (pas forcément la chaleur des véhicules). Les panneaux sont conçus avec des matériaux recyclables et sont compatibles avec toutes les pompes à chaleur, celles-ci travaillent avec de l'air et de l'eau. Dans le parking souterrain, les panneaux fonctionnant en cellule fermée seront répartis le long des murs et reliés par des conduites. Ensuite, on arrive sur une pompe à chaleur qui peut produire de l'eau chaude ou du chauffage. L'ENE s'est focalisé sur le patrimoine GIM, soit 67 parkings, dont 12 qui sont éligibles (55 exclus car extérieurs ou boîtes fermés). Il faut que ceux-ci soient intérieurs et utilisent de l'énergie fossile. Pour les bâtiments qui basculent sur le chauffage à distance (CAD), il existe déjà d'autres solutions renouvelables et il n'est pas favorable de mettre des systèmes en concurrence. L'ENE, pour son test, a sélectionné le parking Jargonnant.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2024 (après-midi)
Projet de délibération: des panneaux géothermiques
dans les parkings souterrains

M. Berger souligne que ce parking est sous un bâtiment des années 1980 (consomme moins que les bâtiments des années 1960-1970), alimenté par une chaudière gaz qui a une part d'eau chaude sanitaire importante.

M. Santines complète que, puisque le système est contre un mur, la durée d'utilisation est limitée par rapport au refroidissement de la structure. Il est question de 2000 à 2400 heures par année (et non pas 24 heures sur 24). Sinon, le risque est de soutirer trop d'énergie au niveau des murs, ce qui peut mener au gel ou à la déstabilisation du bâtiment.

M. Berger renseigne qu'Enerdrape, en octobre, avait déjà contacté l'ENE, qui avait transmis les plans et les informations de consommation du bâtiment. Partant de cela, la start-up a proposé une ébauche pour 150 panneaux (1 m² chacun), sur les trois niveaux de sous-sol. Ces panneaux permettent la mise en place d'une pompe à chaleur de 26 kWh entraînant une production annuelle de 60 000 kWh par an.

M. Santines exprime que la puissance (26 kWh) est faible relativement au nombre de radiateurs et aux besoins du bâtiment. En raison de la différence de température, une surface d'échange suffisamment grande est exigée. La fourchette de prix pour ce projet test oscille entre 110 000 et 170 000 francs (estimation transmise par Enerdrape). Ensuite, un comparatif a été effectué avec la solution Enerdrape et la pompe à chaleur, avec un système qui marche avec des pompes à chaleur air/eau.

M. Berger soutient que le fait de limiter le temps de fonctionnement de la solution Enerdrape limite la production par rapport à d'autres systèmes. Sur vingt ans, il serait possible de produire 1 200 000 kWh (15 centimes par kWh) tandis qu'avec une PAC air/eau de 26 kWh, il serait possible de produire environ 3 000 000 kWh (20-25 centimes par kWh).

M. Santines complète que ce système peut être mis en place et lancé dans une phase d'essai, mais un écart reste constaté comparativement à la solution PAC air/eau (cependant l'écart n'est pas aussi important qu'avec la solution des micro-éoliennes).

M. Berger admet ne pas maîtriser l'évolution des coûts qui dépendra de l'industrialisation de la solution par Enerdrape.

M. Santines relève également que les panneaux sont silencieux, au contraire de la PAC qui fait un peu de bruit.

M. Berger conclut en informant qu'Enerdrape a fait une offre pour une pré-étude (visite du site, pré-dimensionnement) précise de 4600 francs.

Questions des commissaires

Une commissaire souhaite savoir s'il est nécessaire d'utiliser tous ces kWh uniquement pour le chauffage de l'eau (par exemple: recharges de véhicules électriques).

M. Santines souligne que les bornes de recharge ont besoin d'électricité pour fonctionner, il est possible de les faire fonctionner avec des panneaux solaires photovoltaïques en auto-consommant l'énergie produite sur site. Il faut aussi noter que la recharge d'une voiture électrique nécessite des puissances en kWh extrêmement élevées et rend cette solution impossible techniquement. Aujourd'hui, les puissances disponibles dans les parkings sont relativement faibles. Ensuite, dans les parkings Ville de Genève il y a parfois peu de mouvement, ce qui implique que l'énergie apportée par les véhicules qui roulent est faible.

Un commissaire désire savoir s'il est possible de chercher une hybridation entre la solution Enerdrape et celle de la PAC air-eau afin de trouver le point de friction entre ces deux technologies.

M. Santines explique que les pompes à chaleur travaillant avec de l'air sont des machines monobloc, fabriquées directement avec le ventilateur. A priori, sur le marché, il n'est pas possible de trouver une machine avec un ventilateur couplé d'une sortie qui permettrait d'aller sur une autre source. En revanche, il existe des machines plus volumineuses, des machines eau-eau, qui fonctionnent avec un fluide sortant avec de l'eau. Avec ce fluide qui se dirigerait sur les panneaux, il serait possible d'installer un aéro-refroidisseur pour apporter un complément. Cela a été fait à l'école de Chandieu, laquelle dispose d'une PAC hybride. Pour cela, un réseau d'eau alimente les aéro-refroidisseurs qui sont sur la toiture (le rendement est un peu moins bon). Toutefois, en discussion avec les SIG, il serait possible à terme, avec le nouveau réseau qui passera, d'enlever les aéro-refroidisseurs et colmater la machine dessus, ce qui enlèverait les nuisances sonores. Cela nécessite des machines eau-eau, à plus grosses puissances, plus chères et disposant de deux sorties.

Le même commissaire demande si cette solution apporterait une augmentation, à prix équivalent, du rendement moyen entre les deux variantes comparées.

M. Berger répond par la positive. Il renseigne que les systèmes avec refroidisseurs peuvent être limités par la température extérieure. Une fois cette limite atteinte, les panneaux Enerdrape pourraient prendre le relais durant cette période froide.

Le président demande s'il est pertinent en termes d'arbitrage de favoriser cette solution. Ensuite, il désire savoir si la somme du crédit de 500 000 francs semble plausible relativement aux discussions entretenues avec Enerdrape.

M. Santines rapporte qu’Enerdrape a mentionné une fourchette de prix oscillant entre 110 000 et 170 000 francs. Ensuite, l’idée était de comparer avec une solution qui est déjà mise en place. Il y a deux manières de voir les choses. Il y a une différence financière entre les solutions, cependant il faut tenir compte du fait que ce processus est pour le moment limité dans son expansion. Il serait intéressant de tester cette technologie également dans l’intention de savoir comment celle-ci vieillit. Il reviendra à la commission d’exprimer ses souhaits s’agissant de la suite donnée à ce projet de délibération PRD-345. Cette solution est techniquement réalisable et le gap énergétique entre les deux solutions comparées lors de la présentation est à relativiser.

Une commissaire désire savoir quelle est la différence avec la technologie Power-rode (tuyaux installés dans les parkings et utilisation de la chaleur des véhicules).

M. Santines relate que le système est toujours le même. Il faut revenir à une pompe à chaleur qui va générer de l’eau froide, celle-ci doit être mise en contact avec un milieu plus froid pour procéder à l’échange. Les sondes géothermiques font référence à des tuyaux enterrés dans le sol. Plus le niveau de température est élevé au niveau de la source froide et plus le niveau de besoin au niveau du bâtiment est réduit, le coefficient de performance sera plus élevé. Il avait déjà été question de ces tubes enterrés dans le sol concernant la nouvelle gare des Eaux-Vives. La Ville de Genève souhaitait mettre ces tubes pour chercher l’énergie plus bas, ce qui avait été freiné notamment par des contraintes des Chemins de fer fédéraux (CFF) et des Services industriels de Genève (SIG). Toutefois, cela est techniquement réalisable.

M. Berger ajoute que l’avantage de ces panneaux réside dans le fait qu’ils peuvent être utilisés dans des installations existantes.

Un commissaire se demande si travailler une hybridation est intéressant et imaginable, en considération de ce facteur 1 à 3 qui existe entre les rendements des deux solutions proposées.

M. Santines estime que l’hybridation est tout à fait possible. Il est imaginable d’installer la moitié moins de panneaux puis d’installer un aéro-refroidisseur qui puisse s’aligner sur ce système.

Un autre commissaire désire savoir s’il est possible d’utiliser ces deux technologies dans les deux lieux précédemment mentionnés, à savoir Jargonnant et Vieux-Marché.

M. Berger informe qu’il n’y a qu’une seule production de chaleur pour l’ensemble des deux lieux. Cependant, il est possible d’envisager une double installation avec les entrées 3, 5 et 7 de la rue de Villereuse, bien qu’il ne soit pas

possible d'installer de panneaux sur le côté qui jouxte le Museum. Il est possible d'envisager un autre site éligible pour tester la solution Enerdrape.

Une commissaire désire savoir si les parkings examinés par l'ENE ont été récemment construits.

M. Berger répond que les parkings ciblés par l'ENE sont de tout âge. Toutefois, il précise que cela ne change presque rien sur la chaleur susceptible d'être soutirée.

Discussion, prises de positions et votes

Le président, à défaut de proposition d'auditions supplémentaires, suggère de procéder aux prises de positions des partis et au vote.

La commission acquiesce.

Le président soumet au vote le principe du vote immédiat du projet de délibération PRD-345 durant la présente séance.

Par 10 oui (1 UDC, 4 S, 2 LC, 3 PLR) contre 5 non (3 Ve, 1 EàG, 1 MCG), le vote immédiat est accepté.

Un commissaire du Parti libéral-radical se montre favorable à cet objet, il observe un intérêt pour le produit, bien que le rendement ne soit pas tout à fait au niveau d'une PAC traditionnelle. Il observe également que le budget de 500 000 francs couvre de manière large une première phase de test. Finalement, il observe que la Ville de Genève avait déjà pris les devants à la suite de l'appel du pied antérieur à ce projet de délibération d'Enerdrape, ce qui a permis à l'ENE de présenter un cas d'application concret et chiffré. Le Parti libéral-radical soutient ce projet de délibération PRD-345, avec toutefois la nécessité pour l'ENE de se pencher sur le cas d'hybridation qui permettrait de faire cohabiter les deux systèmes au mieux.

Une commissaire du Parti socialiste constate que la Ville de Genève, avant ce projet de délibération, travaillait déjà sur ces solutions et avait déjà été contactée par Enerdrape. Elle estime que le travail est déjà avancé et qu'il convient de laisser le service poursuivre ses projets.

Un commissaire du Centre communique que son groupe est favorable à l'action, ce qui revient à aller de l'avant avec des propositions intéressantes. Il soutient que le Conseil municipal doit donner un input technique et financier. A cet égard, la somme de 500 000 francs proposée est tout à fait convenable puisqu'il s'agit d'une limite de crédit. Il est important de témoigner de la volonté de favoriser ce genre d'expériences avec célérité.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2024 (après-midi)
Projet de délibération: des panneaux géothermiques
dans les parkings souterrains

Une commissaire d'Ensemble à gauche partage le point de vue des socialistes selon lequel la Ville de Genève a déjà anticipé le travail. Il n'est pas nécessaire d'ouvrir une enveloppe de 500 000 francs alors que les auditionné-e-s ont rapporté un coût entre 110 000 et 170 000 francs. L'idée en soi est bonne, toutefois il ne faut pas oublier la limitation d'utilisation par rapport à une PAC traditionnelle. Pour ces raisons, elle est opposée à ce projet de délibération.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois indique qu'elle s'abstiendra. Elle reconnaît que le projet est très intéressant, mais relève que le département est déjà avancé sur ce projet.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre est favorable au projet de délibération PRD-345 et souligne le besoin d'aller de l'avant.

Le président informe que les Vert-e-s sont partagés quant à cet objet, raison pour laquelle les membres du parti auront la liberté de vote. Il ajoute que les Vert-e-s auraient souhaité disposer d'un peu de temps afin de discuter de ce projet au sein du groupe.

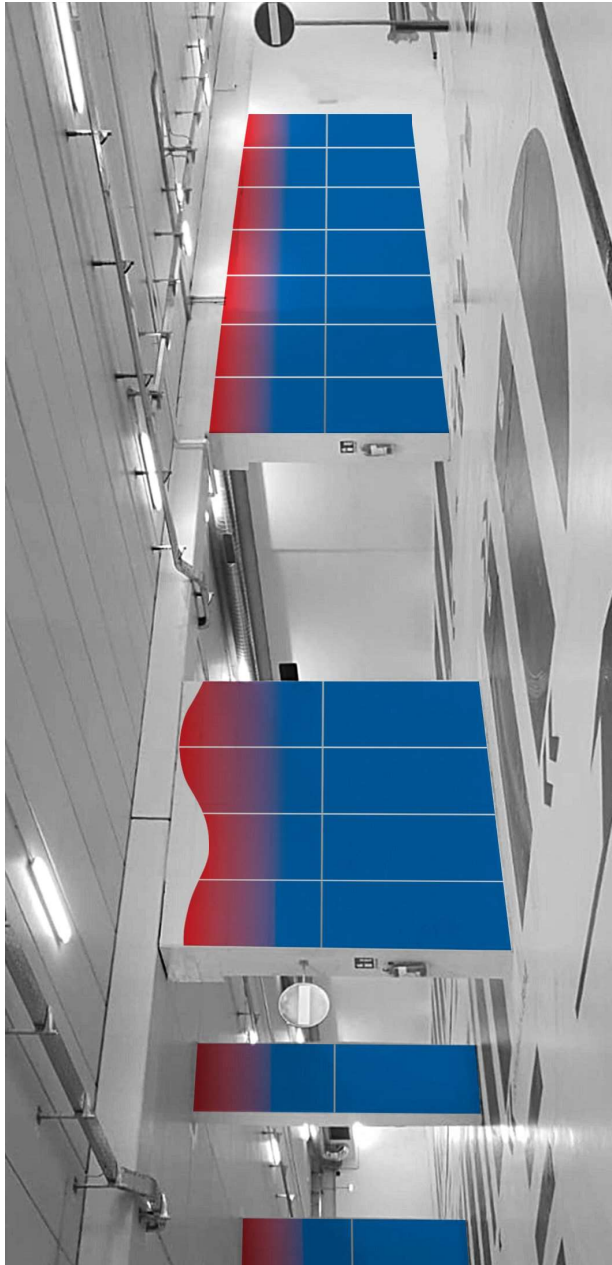
Le président soumet le projet de délibération PRD-345 au vote.

Par 7 non (1 EàG, 4 S, 2 Ve) contre 6 oui (1 UDC, 2 LC, 3 PLR) et 2 abstentions (MCG, Ve), le projet de délibération PRD-345 est refusé par la commission.

Annexe: présentation de l'ENE du 26 février 2024

Des panneaux géothermiques dans les parkings souterrains sur le territoire de la Ville

PRD-345 du 26 février 2024



PRD-345 « Pour la mise en place de panneaux géothermiques dans les parkings souterrains sur le territoire de la Ville de Genève »

Audition : Jean-Marc Santines et Romain Berger



Exposé des motifs

« Pour la mise en place de panneaux géothermiques dans les parkings souterrains sur le territoire de la Ville de Genève »



Le Conseil municipal

décide:

- *Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs destiné au lancement d'un projet pilote de mise en place de panneaux géothermiques dans les parkings souterrains sur le territoire de la Ville de Genève.
- *Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.
- *Art. 3.* - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2033.
- *Art. 4.* – La Ville de Genève prendra contact avec le Canton, la Fondation des parkings et tous les acteurs qui exploitent des parkings privés sur le territoire de la Ville de Genève afin d'encourager un développement global de cette solution et de créer des synergies.

Enerdrape

Efficiency énergétique: exploitation de la chaleur des sous-sols



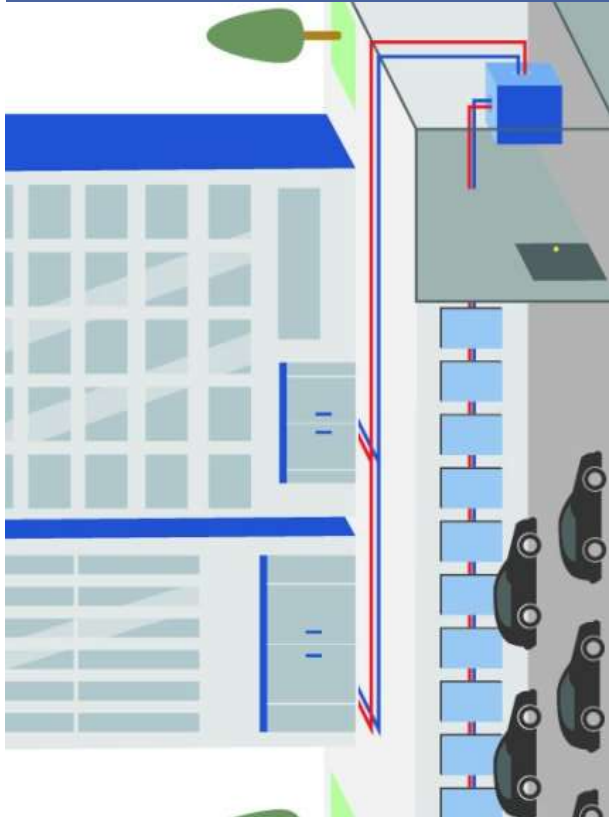
Enerdrape est une société suisse

Elle développe la technologie de panneaux géothermiques préfabriqués pour des espaces souterrains tel que les parkings.

En utilisant ces panneaux, les bâtiments peuvent être chauffés grâce à une énergie renouvelable, ce qui entraîne une réduction substantielle des émissions de CO₂.

Les panneaux Enerdrape sont modulaires, minces et flexibles, et sont construits à partir de matériaux recyclables.

Ils sont compatibles avec toutes les pompes à chaleur, ce qui en fait un choix polyvalent pour la rénovation de bâtiments existants et leur intégration dans de nouveaux projets de construction.



Comment ça marche ?

Un système de panneaux intègre un circuit fermé, dans lequel un agent caloporteur circule afin d'échanger de la chaleur avec l'infrastructure.

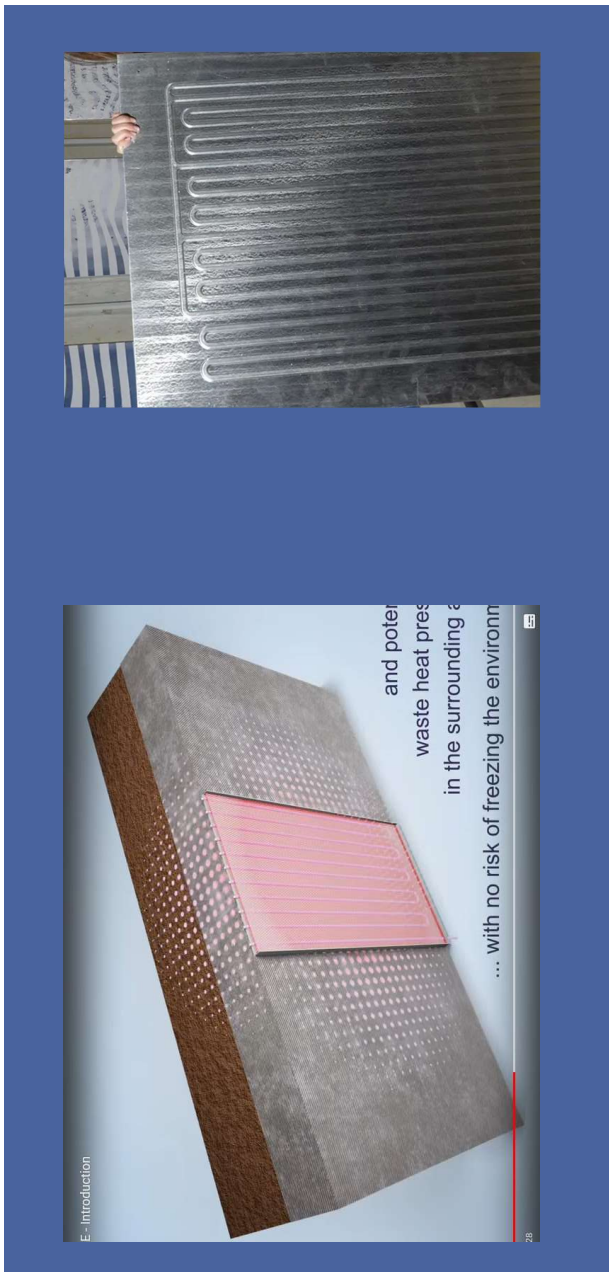
Une fois fixés au mur en contact direct avec le béton, les panneaux échangent de la chaleur principalement avec le mur et indirectement avec le terrain, ils y extraient ou y déchargent quelques calories.

Ils sont connectés entre eux puis à une pompe à chaleur qui permet de transférer ces calories au système thermique du bâtiment.

Les panneaux ne font que quelques centimètres d'épaisseurs (2 à 5 cm).

Enerdrape

Schéma



LA VILLE S'ENGAGE

Zone d'étude

Parkings Ville de Genève

La Ville possède au total 67 parkings (source GIM).

12 parkings sont éligibles et ont un potentiel car ils répondent aux critères suivants :

- > Ils sont intérieurs.
- > Ils utilisent exclusivement des sources d'énergie fossile.
- > Ils disposent d'une installation de chauffage et de production d'ECS centralisée.
- > Ils ne seront pas raccordés à un CAD.

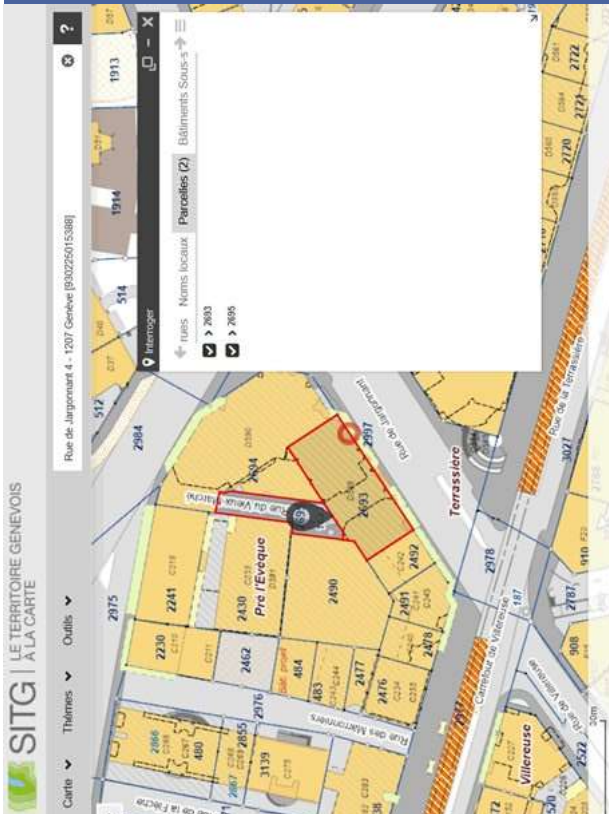
À noter :

55 parkings ont été exclus car ils ne répondaient pas dans ces critères.
 (35 sont extérieurs ou avec des box fermées - 7 sont/seront raccordés au CAD
 - 7 possèdent une centrale solaire thermique - 6 n'ont pas de chaudière ou
 d'installations centralisées).



Cas spécifique

Étude du parking Jargonnant 2/4, Vieux-Marché 8



- > **Adresse** : Rue de Jargonnant 2, Rue de Jargonnant 4, Rue du Vieux-Marché 8, 1207 Genève
- > **Période de construction** : de 1986 à 1990
- > **Parking** au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} sous-sol
- > **Production de chaleur** : chaudière gaz
- > **Puissance** : 225 kW (mise en service 2021)
- > **Consommation annuelle chaleur moyenne 2018/2022** : 462'602 kWh
- > **Consommation estimée annuelle chaleur pour l'ECS moyenne 2018/2022** : 266'868 kWh (58% des consommations de chaleur du bâtiment)

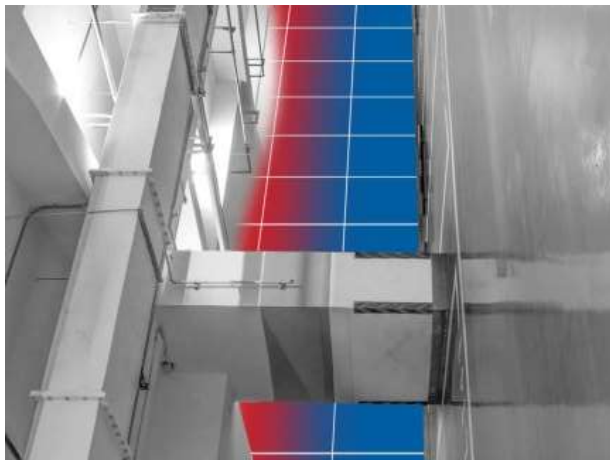
LA VILLE S'ENGAGE

Cas spécifique

Etude du parking Jargonnant 2/4, Vieux-Marché 8

Résultats préliminaires de Enerdrape suite à l'analyse du site :

- > Nombre potentiel de panneaux Enerdrape : 150 unités
- > Puissance source : 18 kW
- > Puissance PAC installée : 26 kW (COP 3; 65°C)
- > Production de chaleur annuelle : 60 MWh
- > Couverture des besoins totaux du bâtiment (chauffage + ECS) : 13%
- > Couverture des besoins ECS (266'868 kWh/an) : 23%
- > Budget du projet (panneaux Enerdrape, réseau de conduites, PAC et installation) : CHF 110'000 - 170'000.



Cas spécifique

Etude du parking Jargonnant 2/4, Vieux-Marché 8

Comparaison avec un système de pompe à chaleur air / eau installée sur toiture plate

	Enerdrape + PAC 26 kW		PAC air / eau 26 kW
comparaison sur 20 ans d'exploitation			
besoin de chaleur sur 20 ans (chauffage+ECS)	9'252'160 kWh	9'252'160 kWh	9'252'160 kWh
besoin de chaleur sur 20 ans (ECS)	5'337'360 kWh	5'337'360 kWh	5'337'360 kWh
production de chaleur PAC sur 20 ans	1'200'000 kWh	3'036'800 kWh	3'036'800 kWh
consommation d'électricité PAC sur 20 ans	400'000 kWh	1'012'267 kWh	1'012'267 kWh
coût électricité PAC sur 20 ans	100'000.00 CHF ht	253'066.67 CHF ht	253'066.67 CHF ht
coût maintenance sur 20 ans	35'000.00 CHF ht	95'000.00 CHF ht	95'000.00 CHF ht
coût total sur 20 ans (110'000 chf)	245'000.00 CHF ht	478'066.67 CHF ht	478'066.67 CHF ht
coût total sur 20 ans (110'000 chf)	20.42 cts ht / kWh	15.74 cts ht / kWh	15.74 cts ht / kWh
coût total sur 20 ans (170'000 chf)	305'000.00 CHF ht	478'066.67 CHF ht	478'066.67 CHF ht
coût total sur 20 ans (170'000 chf)	25.42 cts ht / kWh	15.74 cts ht / kWh	15.74 cts ht / kWh
couverture des besoins de chaleur sur 20 ans (chauffage+ECS)	13.0 %	32.8 %	32.8 %

Le système Enerdrape est intéressant mais son potentiel est limité par la chaleur que l'on peut soutirer annuellement sans risque de gel du terrain et de déstabilisation du bâtiment.


La faisabilité des solutions PAC air / eau dépend des contraintes acoustiques, patrimoniales et architecturales, notamment pour les raccordements hydrauliques entre la toiture et la chaudière.

Offre pré-dimensionnement Enerdrape

Étude du parking Jargonnant 2/4, Vieux-Marché 8

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2024 (après-midi)
 Projet de délibération: des panneaux géothermiques
 dans les parkings souterrains



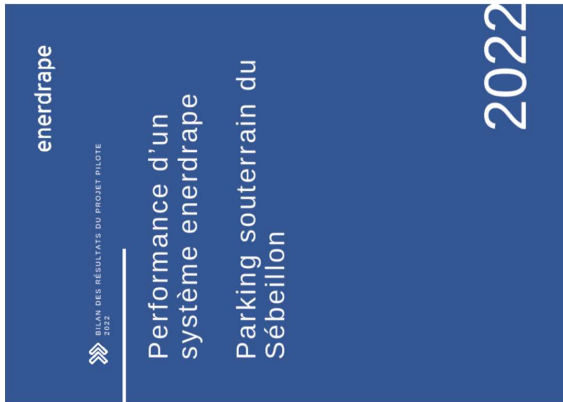
<p>enerdrape Enerdrap EPFL Innovation Park, Bâtiment C 1015 Lausanne, Suisse</p> <p>Ville de Genève Rue du Stand 25 CH-1204 Genève</p> <p>Lausanne, le 22 janvier 2024</p> <p>Offre pour le prédimensionnement du système géothermique enerdrape pour le parking souterrain à la rue de Jargonnant 2, 4 et à la rue du Vieux-Marché 8, 1207, Genève</p> <p>Contacts du projet : Romain Berger (Ingénieur thermicien, Ville de Genève) Terence Van Thoyne (Développement des affaires, enerdrape SA) Adrien Notzon (Ingénieur d'études, enerdrape SA) Margaux Pelletier (directrice et CEO, enerdrape SA)</p>	<p>enerdrape</p> <p>1 Contexte</p> <p>Cette offre se base sur une première qualification positive de l'installation enerdrape dans le cadre du parking souterrain à la rue de Jargonnant 2, 4 et à la rue du Vieux-Marché 8, 1207, Genève.</p> <p>Une étude de faisabilité permettra de valider le potentiel thermique total de l'installation ainsi que les coûts d'investissement et d'exploitation du projet.</p> <p>2 Offre</p> <p>Veuillez trouver ci-dessous l'offre pour le prédimensionnement du système géothermique enerdrape:</p> <p>Étude de faisabilité Estimation du potentiel énergétique de l'installation enerdrape Estimation du nombre de panneaux Estimation du montant des travaux de l'installation Évaluation des coûts d'exploitation et de maintenance Évaluation des coûts d'investissement Schéma de principe conceptuel Analyse et proposition d'un raccordement aux installations existantes Évaluation d'une option d'installation Énergie géothermique</p> <p>Total hors TVA _____ CHF 4650.00</p>	<p>enerdrape</p> <p>3 Aspects contractuels</p> <p>Cette offre concerne les services et les produits livrables fournis par enerdrape à la Ville de Genève.</p> <p>La durée de réalisation de ce mandat est de quatre semaines à partir de sa validation par la Ville de Genève.</p> <p>Le paiement pour les services fournis est attendu selon les conditions indiquées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant le démarrage du projet : 50% • A la remise du rapport final : 50% <p>L'offre de service est valable jusqu'au 22 février 2024.</p> <p>Meslèrres salutations,</p> <p> Margaux Pelletier, CEO</p> <p>Bon pour accord : Date : _____ Signature : _____</p>
---	--	---



ANNEXE

1. Fiche technique Enerdrape
2. Performance d'un système Enerdrape
3. Parking Louis-Favre - PAC air/eau

Performance d'un système Enerdrape

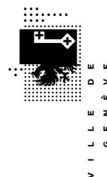
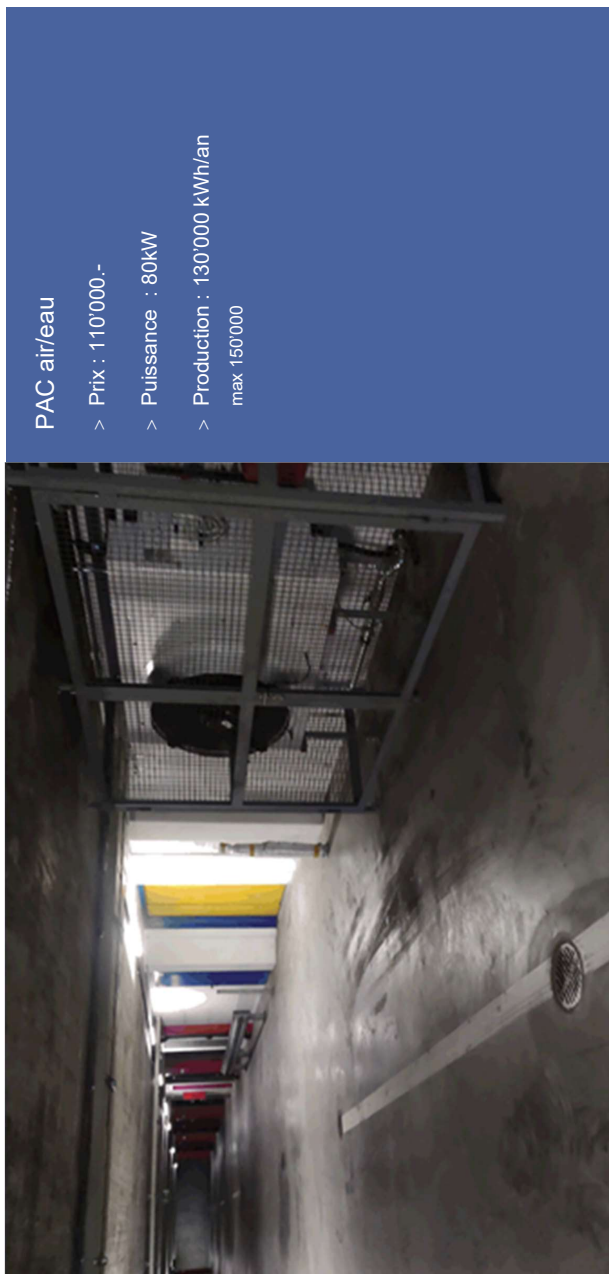


Double-cliquer sur l'image afin d'ouvrir le fichier en pdf

LA VILLE S'ENGAGE

Annexe 3

Parking Louis-Favre



—***—

La présidente. Je donne la parole au président de la commission, M. Vincent Milliard, qui ne la prend pas. Je donne à présent la parole au rapporteur, M. Luc Zimmermann, qui ne la prend pas non plus. Monsieur Maxime Provini, vous avez la parole.

Premier débat

M. Maxime Provini (PLR). Je vais être assez bref. Au Parti libéral-radical, nous avons été assez déçus du vote de ce projet de délibération en commission. Sauf erreur, elle l'a refusé. Ce texte demande que l'on mette des panneaux géothermiques dans les parkings où cela est possible. Des expériences concluantes ont déjà été menées à Zurich, Lausanne et Renens. Etant donné le nombre important de parkings sur le territoire de la Ville, cette dernière pourrait devenir un acteur sur ce sujet. Cela permettrait de renforcer l'autonomie énergétique de notre ville, ce qui serait bienvenu.

Je crois que le refus en commission était d'ordre technique, lié au fait que la Ville avait peut-être déjà entamé des discussions. Ma foi, ce ne serait pas la première fois que l'on vote un texte pour donner une impulsion positive, de la part de ce Conseil, envers le Conseil administratif. J'espère donc que vous pourrez reconsidérer cette position ce soir.

Cette idée est innovante, elle est bienvenue. Elle permet de renforcer l'autonomie énergétique de notre ville. Pour tous ces motifs, il n'y a absolument aucune raison de la refuser. Merci, Madame la présidente.

M^{me} Cathy Jacquier (UDC). Chers conseillers municipaux et chères conseillères municipales, tout a été dit, ou presque, sur ce projet innovant et utile de la start-up Enerdrape. Celle-ci a breveté l'invention d'une nouvelle technologie qui permet de transformer les espaces souterrains, tels que tunnels ou parkings, en énergie grâce à des panneaux géothermiques préfabriqués à partir de matériaux recyclables. Il n'y a ni métaux rares ni équipement électronique. A l'Union démocratique du centre, nous soulignons ces aspects très écologiques.

Rappelons également que cette innovation provient d'un projet de recherche de doctorants de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), une Haute école dont le sérieux et la qualité l'ont fait classer parmi les meilleures mondiales, au vingt-sixième rang en 2024. Dès lors, le crédit de 500 000 francs demandé à la

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2024 (après-midi)
Projet de délibération: des panneaux géothermiques
dans les parkings souterrains

Ville est tout à fait approprié pour la mise en œuvre de cette solution dont nous ne pouvons que saluer l'ingéniosité. C'est une source d'énergie gratuite et non polluante, ce qui devrait plaire à tous les partis ici présents. L'Union démocratique du centre soutient ce projet de délibération, car c'est une réelle opportunité pour la Ville de Genève de bénéficier de cette innovation. Merci.

M. Luc Zimmermann (LC). Ma préopinante de l'Union démocratique du centre a assez bien résumé l'objet et les raisons pour lesquelles il faut voter en sa faveur. Dans sa prise de position, le Centre a simplement souligné que le Conseil municipal pourrait donner un input technique et financier à un objet très intéressant, comme l'a souligné M. Provini. La somme de 500 000 francs proposée est tout à fait convenable, puisqu'il s'agit d'une limite de crédit. Il est important de témoigner de la volonté de favoriser ce genre d'expériences avec célérité. On espère que le côté à ma droite, l'Alternative donc, votera en faveur de ce projet. Je vous remercie.

M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve). Après avoir étudié ce projet de délibération et auditionné les personnes concernées, les Verts ont décidé de s'opposer à ce projet de délibération PRD-345 en raison de plusieurs préoccupations. D'abord, le rendement énergétique de ces panneaux géothermiques est jugé insuffisant comparé à d'autres technologies. Par ailleurs, nous avons des craintes quant à la compatibilité de ce projet avec d'autres initiatives énergétiques. Les Verts estiment également que l'engagement financier de 500 000 francs pour un projet-pilote est prématuré, compte tenu des importants travaux qui doivent être effectués. Enfin, le choix des sites d'installation des panneaux est critiqué pour son manque de prise en compte des conditions spécifiques de chaque emplacement.

De plus, les Verts se demandent s'il revient à la petite Ville de Genève de prendre une aussi lourde charge que de tester ce système ou s'il ne vaut pas mieux laisser les services de la Ville poursuivre les projets énergétiques en cours déjà bien avancés. Merci.

M. Amar Madani (MCG). Je donnerai brièvement la position de notre groupe. En commission, nous avons opté pour l'abstention, mais aujourd'hui, en plénière, nous soutenons ce projet qui propose une technologie innovante, permettant des gains de temps, d'énergie et de coûts. C'est pourquoi le Mouvement citoyen genevois soutiendra ce texte.

M. Maxime Provini (PLR). Je n'ai pas du tout compris les arguments des Verts en défaveur de ce projet. Est-ce qu'il serait possible que le groupe des Verts reprenne la parole pour me réexpliquer? (*Rires.*) Je suis également preneur de l'avis du Parti socialiste et d'Ensemble à gauche, car – cela a été bien expliqué – on parle ici d'innovation. Est-ce la meilleure des solutions? Non, mais cela fait partie des choses qu'on doit soutenir et mettre en place. Par conséquent, je ne comprendrais pas un non de la part de l'Alternative ce soir. J'aimerais aussi que l'on m'explique pourquoi vous refuseriez d'encourager l'innovation énergétique dans notre ville. Merci.

M. Vincent Milliard (Ve). Je vais tenter de réexpliquer notre position, comme l'a déjà fait notre très chère collègue, M^{me} Qerkini. Vous demandez souvent que l'on fasse des arbitrages, c'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui. Cette technologie n'est pas tout à fait mature. Quand vous nous l'avez présentée, c'était encore un projet-pilote. Si je ne m'abuse, il n'y avait qu'une seule municipalité, proche de l'EPFL, qui s'était lancée.

En commission, on n'a pas complètement fermé la porte à cette technologie, puisque deux commissaires Verts ont voté contre et un s'est abstenu. L'arbitrage, aujourd'hui, consiste à se demander si cette expérience est notre priorité, sachant que nous avons toute une série de projets – et vous le dites à longueur de débats – avec lesquels on peut avancer, dont on connaît les résultats, dont on connaît les économies de CO₂, dont on connaît le bilan énergétique, dont on connaît le rendement énergétique. On a énormément de choses à faire. Nous avons effectivement du retard et nous devons avancer. Dès lors, est-ce à nous de financer un projet-pilote?

Je sais que le Parti libéral-radical aime bien l'innovation. Quand résonne ce terme, il est toujours prêt à mettre quelques crédits d'étude. Ma fibre libérale, voire libertaire, me dit que le marché doit trouver les financements par lui-même et, pour cela, les Verts refuseront ce crédit de 500 000 francs. Je vous remercie. (*Applaudissements. Remarques.*)

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je veux revenir sur les propos du préopinant Vert – qui n'est pas celui qui vient de s'exprimer, mais la personne d'avant – qui a cité plusieurs autres solutions et projets sans toutefois nous dire lesquels. Je trouve profondément regrettable que l'on nous dise qu'il y a des choses dans l'air et que l'on refuse quelque chose de concret. Moi j'aime les choses qui sont *down to earth* (ndlr: terre à terre), qui sont clairement exprimées (*brouhaha*) et concrètes. C'est pour cela que je soutiendrai ce projet. Merci.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Quel que soit le vote de votre Conseil, le Conseil administratif, évidemment, s'exécutera. Effectivement, on pourrait tester un tel projet-pilote. Le Service de l'énergie – cela vous a été expliqué en commission – a identifié quelques parkings où l'on pourrait tester concrètement les performances de cette technologie.

Ce système est un système parmi d'autres. Je ne vais pas citer tous les systèmes d'économie d'énergie, mais – vous transmettez, Madame la présidente, à M^{me} Magnin – nous sommes en train d'installer des panneaux solaires et des pompes à chaleur, nous faisons des raccordements avec le réseau de chauffage à distance (CAD)... On a un certain nombre d'engagements à travers les différentes propositions que ce Conseil a votées qui déploieront leurs effets.

Cela dit, il n'est pas impossible – quelle que soit l'issue du vote sur ce projet de délibération – que la Ville teste, à la faveur d'une occasion, dans un de ses parkings, ce type de projet-pilote. La porte n'est pas totalement fermée, pas du tout. Si l'on a une opportunité, on testera très certainement cette technologie. Et si ce projet de délibération est voté, nous devons trouver le temps nécessaire pour effectuer ce type de test le plus rapidement possible. Je vous remercie.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est refusée par 35 non contre 27 oui (1 abstention).

La présidente. M. Maxime Provini, pour le Parti libéral-radical, demande un troisième débat.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par un tiers de l'assemblée (29 oui contre 35 non).

La présidente. Le troisième débat aura lieu ultérieurement. Nous allons à présent passer aux réponses du Conseil administratif. Nous en avons beaucoup; profitons de ce petit moment pour avancer dans leur traitement.

7. Réponse du Conseil administratif du 6 juin 2024 à l'interpellation écrite du 23 janvier 2023 de M. Manuel Zwysig et M^{me} Salma Selle: «Un U lacustre pour la mobilité douce et les transports publics?» (IE-123)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Vu l'axe 3 de la Stratégie climat de la Ville de Genève et l'article 2, alinéa 2, lettre b) de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée:

- comment se fait-il que les cyclistes qui suivent la signalisation doivent traverser trois fois les quasi-autoroutes que constituent le quai du Général-Guisan, le quai Gustave-Ador et la rue François-Versonnex pour relier les gares de Cornavin et des Eaux-Vives?
- comment se fait-il qu'il n'existe aucune ligne de transport public qui puisse relier les Pâquis aux Eaux-Vives par le «U» lacustre?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule et en ce qui concerne les cycles, le Conseil administratif est conscient que les solutions actuelles entre l'intersection des quais Gustave-Ador et du Général-Guisan et la gare de Cornavin ne sont pas satisfaisantes. La création de la passerelle piétonne du Mont-Blanc permettra d'une part d'achever le U cyclable et d'autre part d'améliorer la liaison rive droite – rive gauche en donnant un gabarit satisfaisant pour les cycles sur l'actuel trottoir côté lac du pont du Mont-Blanc.

Parallèlement à la création de la passerelle précitée, la Ville de Genève va poursuivre ses discussions avec l'Office cantonal des transports (OCT) pour améliorer les deux portions de rues restant à aménager de part et d'autre du pont du Mont-Blanc. Sur le quai du Général-Guisan, l'objectif de la Ville de Genève est de supprimer une voie de circulation dédiée au trafic individuel motorisé (TIM) au profit d'une piste cyclable bidirectionnelle, ce qui permettra aux cyclistes de contourner le Jardin anglais et d'offrir ainsi une continuité directe avec la rue François-Versonnex.

Sur le tronçon entre le quai du Mont-Blanc et la gare de Cornavin, les aménagements pour créer des équipements cyclables adaptés sur la rue des Alpes sont déjà définis, mais leurs mises en œuvre sont liées à l'interruption du trafic sur la place de Cornavin.

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée, N° 42, p. 5767.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2024 (après-midi)
Interpellation écrite: un U lacustre pour la mobilité douce
et les transports publics

Le Conseil administratif va donc poursuivre les discussions avec l'OCT afin d'améliorer les déplacements des mobilités douces dans ce secteur qui revêt de multiples enjeux, notamment du fait que les quais constituent la moyenne ceinture. Il est à noter que le récent projet de délibération PRD-346 élaboré par le Conseil municipal permettrait de réaliser une étude de faisabilité sur le quai du Général-Guisan et de poursuivre les échanges avec l'OCT.

Concernant les transports publics, l'établissement des lignes est du ressort de l'OCT à travers le plan d'action des transports collectifs (PATC) pour lequel la Ville de Genève n'est pas systématiquement sollicitée. Le Conseil administratif souhaite être plus impliqué aux côtés de l'OCT pour définir et faire évoluer les lignes de tram et de bus sur son territoire et notamment dans ce secteur, ce qu'il a exprimé lors de la consultation du Département de la santé et des mobilités (DSM) sur les différents plans d'action des mobilités au printemps 2024. Dans le cadre du PATC 2024-2028, dont le Grand Conseil a pris acte le 22 mars 2024, l'OCT planifie pour 2025 une ligne estivale des plages qui, de mai à septembre, relierait Bellevue à Bois-Caran. S'il est trop tôt pour en connaître le tracé exact, l'Etat souhaite que cette ligne de bus renforce l'intégration des Mouettes genevoises dans le réseau de transports collectifs. Cette ligne serait donc susceptible d'emprunter les quais de la rade.

Le Conseil administratif compte bien poursuivre ses efforts pour améliorer les transports publics et les mobilités douces sur le territoire communal de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler

8. Réponse du Conseil administratif du 6 juin 2024 à l'interpellation écrite du 7 février 2024 de M^{mes} et MM. Kevin Schmid, Ruzanna Tarverdyan, Maxime Provini, Michèle Rouillet, Sebastian Aeschbach, Patricia Richard, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Uzma Khamis Vannini et Yves Herren: «Apartheid free zone, quelle est la position du Conseil administratif?» (IE-132)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

L'expression de nos valeurs démocratiques et le respect des droits de l'homme constituent le socle de notre coexistence en ville de Genève, terre de dialogue et de paix reconnue internationalement. C'est dans cet esprit que nous, signataires, interpellons le Conseil administratif au sujet du manifeste récemment publié, intitulé «Déclaration suisse Apartheid free zone», lequel a suscité de vives réactions en Ville de Genève et au-delà.

Ce manifeste, en appelant à une zone libre d'apartheid israélien et en promouvant une série de mesures de boycott et de non-coopération avec les institutions israéliennes, ainsi qu'avec les entités contribuant selon ses auteurs à un régime d'apartheid, risque de polariser notre communauté. Plus préoccupant encore, il pourrait encourager une montée de l'antisémitisme en alimentant un amalgame inacceptable entre la critique d'une politique gouvernementale et la stigmatisation d'une communauté dans son ensemble.

L'histoire nous a enseigné que la lutte contre l'oppression et pour les droits de l'homme nécessite un dialogue constructif et inclusif, plutôt que l'exclusion et la diabolisation. Le Conseil administratif de la ville de Genève, laquelle accueille de nombreuses organisations internationales et s'est toujours efforcée de promouvoir la paix et les droits humains, se doit d'adopter une position ferme et unanime face à de tels manifestes.

Nous, signataires, sollicitons donc officiellement votre prise de position sur cette question délicate. Il est impératif de distinguer clairement entre la critique légitime des politiques gouvernementales et le risque de glissement vers un discours qui, sous couvert de défense des droits humains, pourrait alimenter des tensions communautaires et des préjugés antireligieux.

Quelle est la position officielle du Conseil administratif en tant que collègue quant à la déclaration du collectif Apartheid free zone et des institutions qui l'appliquent?

¹ *Mémorial* 181^e année: Annoncée, N° 40, p. 6480.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2024 (après-midi)
Interpellation écrite: position du Conseil administratif
sur la campagne Apartheid free zone

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif condamne fermement tout propos de nature raciste et antisémite. Dans le cadre de sa politique municipale en matière de diversité culturelle et de lutte contre le racisme, et plus particulièrement son axe «non-discrimination» déployé par le Service Agenda 21 – Ville durable (A21), la Ville de Genève s’emploie depuis de nombreuses années à développer des actions de lutte contre le racisme et à soutenir les associations actives sur la question.

Parmi celles-ci, la Ville soutient depuis 2018 la Coordination intercommunautaire contre l’antisémitisme et la diffamation (CICAD) par le biais d’une subvention nominative d’un montant total de 100 000 francs. En outre, la Ville est engagée dans l’édification d’un mémorial de la Shoah, en collaboration avec le Canton de Genève, la CICAD et le Congrès juif mondial (CJM). Elle a inauguré, le 17 juin dernier en Vieille-Ville, une plaque commémorative en mémoire du Cancel de Genève, quartier dans lequel la communauté juive a été déplacée de manière contrainte au XV^e siècle. La plaque indiquera de manière explicite l’engagement de la Ville contre l’antisémitisme et toute forme de discrimination. Enfin, la Ville soutient régulièrement des projets ponctuels visant à lutter spécifiquement contre l’antisémitisme, via le Service A21.

L’appel au boycott et sa mise en œuvre sont des actions classiques de protestation contre des pratiques jugées condamnables, qui doivent mener les organismes ou les gouvernements concernés à modifier les pratiques en question. Non-violent, le boycott peut néanmoins contribuer à susciter des amalgames (par exemple entre un gouvernement et la population qu’il dirige) de nature parfois xénophobes, racistes ou antisémites. Raison pour laquelle tout appel au boycott exige d’être attentif à ces risques, clairement circonscrit et particulièrement prudent et précis dans la manière dont il est présenté et justifié.

Dans le cas de la déclaration mentionnée dans la présente interpellation, celle-ci s’en tient à une critique de la politique des autorités israéliennes vis-à-vis du peuple palestinien, en appelant au boycott des activités constituant un soutien à cette politique. Elle ne constitue pas un rejet ou un appel à la haine envers les personnes israéliennes ou juives et relève ainsi de la liberté d’expression, en accord avec les valeurs d’un Etat de droit démocratique.

Cependant, le Conseil administratif reste attentif à tout propos ou acte qui s’apparenterait à de l’antisémitisme et interviendra alors sans hésiter, selon les moyens qu’il jugera adéquats.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Alfonso Gomez

—***—

M^{me} Michèle Roulet (PLR). La réponse est tellement lacunaire que je ne peux pas ne pas réagir. Le texte de l'interpellation faisait quand même appel à cette maxime, «Apartheid free zone», et demandait quelle était la position du Conseil administratif, en relevant que ce type de message pourrait encourager une montée de l'antisémitisme au sein de la population et que l'histoire nous a quand même enseigné que, dès le moment où l'on refuse tout dialogue, toute discussion, et que l'on est dans l'exclusion, on fait naître des haines.

Comment répond la Ville? Elle fait une sorte de panégyrique des actions qu'elle mène pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme. On ne peut pas nier ce point: la Ville mène en effet des actions dans ce domaine. Ensuite, elle écrit que la déclaration d'Apartheid free zone «s'en tient à une critique de la politique des autorités israéliennes vis-à-vis du peuple palestinien, en appelant au boycott des activités constituant un soutien à cette politique. Elle ne constitue pas un rejet ou un appel à la haine envers les personnes israéliennes ou juives et relève ainsi de la liberté d'expression, en accord avec les valeurs d'un Etat de droit démocratique.»

Donc, cette réponse, après avoir décrit toutes les actions menées par la Ville, c'est un petit peu «circulez, y a rien à voir»... C'est l'attitude qu'adopte ici le Conseil administratif qui se plaît à détailler ses actions. Encore une fois, personne ne conteste que la Ville de Genève mène des actions pour lutter contre toutes les formes de discriminations, mais ce n'est pas parce qu'on mène de belles actions que ça nous absout de fautes graves commises ailleurs ou dans d'autres contextes.

Considérer que le manifeste «Apartheid free zone» relève d'une simple liberté d'expression est une forme d'aveuglement, voire – plus grave – une forme de complicité avec des personnes qui ont signé une charte voulant créer une zone libre d'apartheid israélien – il y a les mots «apartheid» et «Israël». Mais en quoi censurer des projets culturels, académiques, sportifs qui réunissent des personnes de sensibilités diverses, dont certaines peuvent même être des opposants à la politique menée en Israël, est-il un acte libérateur contribuant à la paix? Non, la déclaration «Apartheid free zone» suinte un antisémitisme que le Conseil administratif aurait dû avoir le courage de dénoncer.

Certes, certains signataires de cette charte, de ce manifeste, ont peut-être pensé qu'ils luttèrent pour plus de justice. Mais ce n'est pas le cas lorsqu'on pratique l'exclusion et la diabolisation et qu'on utilise des mots à tort et à travers. Je vous rappelle qu'en Israël plus de 20% de la population est palestinienne et que celle-ci suit des cours dans les universités, donc on ne peut pas parler d'un apartheid. A lire cette charte, les citoyens du seul Etat juif seraient racistes par nature,

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2024 (après-midi)
Interpellation écrite: position du Conseil administratif
sur la campagne Apartheid free zone

quels que soient leur sensibilité, leurs opinions et leurs engagements. C'est cela qu'a dénoncé la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) en réaction à ce manifeste.

L'insoutenable légèreté – pour reprendre l'expression de M. Kundera –, l'insoutenable insouciance adoptée par le Conseil administratif ne fait pas honneur à notre exécutif qui perd une occasion de défendre nos vraies valeurs démocratiques, la justice, la liberté, la solidarité, la tolérance et le respect, en évitant tout amalgame.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je comprends que vous puissiez vous soucier de ces valeurs. Or, s'il y a un domaine dans lequel la Ville de Genève est engagée – et parfois cela nous est reproché dans vos rangs –, c'est dans la défense de ces valeurs, au risque de compromettre un certain nombre de relations. Vous l'avez dit, Madame, on ne peut pas accuser la Ville de Genève de complaisance à l'égard de qui que ce soit à partir du moment où les droits humains fondamentaux sont violés.

On peut discuter sur certains termes ou tournures, mais on ne peut pas affirmer, on ne peut pas soutenir que cette campagne est, disons, antisémite. Faire ce pas est non seulement dangereux, mais incorrect, faux. Cette campagne vise évidemment la politique menée par un gouvernement d'extrême droite, suprémaciste. Elle se préoccupe principalement de ce qui se fait dans les territoires occupés. Mais aussi, parfois, en Israël, où, comme vous l'avez dit avec raison, 20% de la population est d'origine arabe, palestinienne. Quand on étudie bien ce qui se passe en Israël, on constate qu'un certain nombre de droits, par exemple le droit de manifester, sont régulièrement remis en cause.

Et je ne vous parle pas de ce qui se passe en Cisjordanie, où, depuis l'attaque terroriste le 7 octobre 2023, des violations constantes sont commises et des centaines de Palestiniens – des centaines! – ont été assassinés par les colons, au mépris de tout respect de la loi dans les territoires occupés. Or cette campagne vise précisément ces territoires.

Nous ne sommes pas les seuls à dénoncer cette situation. De grands organismes internationaux, comme le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Amnesty International, disent que ce qui se passe aujourd'hui dans les territoires occupés n'est pas admissible. Tous les droits sont violés. Et, effectivement, cela pousse les autorités israéliennes à avoir des attitudes d'apartheid.

On peut évidemment estimer que ce terme est un peu exagéré... Il n'empêche... Il n'empêche que ce qui se passe en Cisjordanie – personne ne peut le nier et il faut le dénoncer – est extrêmement grave et personne n'en parle! Le

Interpellation écrite: position du Conseil administratif
sur la campagne Apartheid free zone

CICR, depuis le 7 octobre 2023, n'a plus accès aux prisons et aux prisonniers palestiniens. Je ne veux pas comparer avec le camp d'en face, il ne s'agit pas de ça. Il y a un certain nombre de droits fondamentaux que le gouvernement israélien, suprémaciste, devrait respecter et qu'il ne respecte pas.

Il n'est bien entendu pas question, pour le Conseil administratif, de remettre en cause la légitimité, l'existence et les droits de l'Etat d'Israël. Il est hors de question de soutenir, sous quelque forme que ce soit, toute campagne antisémite. Mais, en l'occurrence – permettez-moi de ne pas être d'accord avec vous –, ce n'est pas le cas. Ce qui se passe aujourd'hui en Cisjordanie est extrêmement grave et personne n'en parle. Dès lors, que cette campagne nous mette en garde, affirmant qu'il y a là-bas une situation très grave, est normal et souhaitable. Le Conseil administratif salue que des citoyens et des citoyennes, ici, à Genève, dénoncent cette situation. Nous n'allons donc évidemment pas intervenir et interdire ce qui relève de la liberté d'expression. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

9. Réponse du Conseil administratif du 27 mai 2024 à l'interpellation écrite du 26 mars 2024 de M^{me} Michèle Roulet et M. Maxime Provini: «Demande de précisions concernant les coûts de l'annulation de la pièce *Les émigrants*» (IE-134)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Merci de transmettre des données chiffrées précises et détaillées.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'annulation du spectacle *Les émigrants*, qui devait clore la dernière saison portée par la codirection précédente de la Comédie de Genève, constituée alors de Natacha Koutchoumov et de Denis Maillefer, a été prise après de nombreuses étapes de recherches de solutions, de négociations, d'examen du droit du travail et d'analyses financières.

Pour rappel, la Comédie de Genève est l'une des deux institutions théâtrales placées sous la gestion de la Fondation d'art dramatique (FAD), fondation de droit public. En date du 5 juillet 2023, cette dernière a envoyé un courrier au Conseil administratif de la Ville de Genève qui présentait un déroulé factuel des événements, ainsi qu'une analyse de certains volets spécifiques dont les finances du projet. Ce courrier a ensuite été transmis à l'ensemble du Conseil municipal. En outre, considérant son statut de fondation de droit public, la FAD envoie ses comptes saisonniers chaque année au Conseil administratif et au Conseil municipal pour approbation.

Considérant la question écrite, il incombe à notre Conseil de revenir sur certaines indications financières relatives à cette annulation.

Budget et comptes du projet de création Les émigrants

Le spectacle susmentionné était un spectacle d'envergure pour la Comédie de Genève qui en assurait la production déléguée.

Pour sa création et son exploitation à Genève, le budget prévisionnel s'élevait à 1 092 701 francs financés ainsi: 517 634 francs revenaient à la Comédie de Genève, 89 817 francs étaient prévus en recettes de billetterie, 86 500 francs provenaient d'apports en coproduction de deux théâtres et 398 750 francs relevaient d'un soutien financier d'une fondation privée genevoise (soutien financier d'un

¹ *Mémorial* 181^e année: Annoncée, N° 51, p. 8147.

Interpellation écrite: coûts de l'annulation de la pièce de théâtre
Les émigrants à la Comédie

montant total plus important réparti entre la création et l'exploitation du spectacle à Genève et en Avignon).

Considérant l'annulation des représentations de ce spectacle à Genève, un manque à gagner total de 84 194 francs a été identifié provenant majoritairement de l'absence de billetterie ainsi que du retrait d'une petite coproduction d'un théâtre français. Toutefois, des économies s'élevant au total à 38 697 francs ont également été enregistrées à la suite d'une diminution des charges d'exploitation (diminution des frais d'hébergement, absence de droits d'auteurs, etc.) étant donné que les représentations n'ont pas eu lieu. Enfin, l'apport de la fondation privée genevoise ainsi que l'importante coproduction du Théâtre de l'Odéon ont été maintenus.

Comme le précisait le courrier de la FAD du 5 juillet 2023, en page 4, et transmis au Conseil municipal, un maintien des représentations à Genève aurait en revanche engendré des coûts supplémentaires liés à un éventuel «conflit collectif de travail, des demandes aux Prud'hommes, voire une intervention de l'OCIRT et/ou des syndicats, ou de la Cour des comptes».

Concernant l'annulation du spectacle *Les émigrants* au Festival d'Avignon, il est important de noter que son remplacement par une autre production déléguée de la Comédie de Genève, soit «dans la mesure de l'impossible» créée en 2022 à Genève, a permis de ne pas engendrer des coûts non budgétés. En effet, les charges liées au spectacle initialement prévu, s'élevant au total à 76 736 francs et concernant quasi exclusivement les salaires de l'équipe artistique, ainsi que celles du spectacle de remplacement, s'élevant à 102 644 francs, ont été totalement couvertes par l'apport d'une fondation privée genevoise. Ce partenariat financier a d'ailleurs été renouvelé dans le cadre du Festival d'Avignon 2024.

A la lumière des éléments susmentionnés, il est important de relever que les coûts de l'annulation du spectacle *Les émigrants* pour la Comédie de Genève ont été maîtrisés, que tous les salaires de l'équipe artistique genevoise ont été honorés dans leur intégralité et que la confiance des partenaires dans cette institution phare de la vie culturelle genevoise n'a pas été affaiblie.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

—***—

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Une fois encore, je suis désolée pour le Conseil administratif, mais cette réponse est totalement insatisfaisante. S'agissant des coûts, on peut ne voir que les coûts financiers; on peut aussi prendre en compte les coûts humains. Plusieurs éléments sont inexacts. Dans le premier paragraphe de la réponse, on lit qu'il y a eu de «nombreuses étapes de recherche de solutions, de négociations, d'examen»... Or, la commission des arts et de la culture a eu l'occasion d'auditionner toute l'équipe des comédiens, ainsi que la présidente de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD), et nous nous sommes donc rendu compte que la version officielle édulcorée qui nous est servie ne correspond pas du tout à la réalité.

Tout d'abord, il faut savoir qu'il n'y a eu aucune négociation. La présidente de la FAD n'a même pas auditionné les comédiens. La FAD, de laquelle dépend la Comédie, n'a pas joué son rôle dans ce flop genevois. La demande toute simple d'engager deux traducteurs supplémentaires aurait pu prévenir cet échec et l'annulation de ce spectacle attendu par les Genevois, mais la FAD n'en a pas tenu compte. Cela aurait pu éviter cette situation de stress qui a fini par énerver toute l'équipe, provoquant l'annulation du spectacle.

Ensuite, on a dans la réponse quelque chose de magistral: on prétend que l'annulation de ce spectacle a permis de faire des économies de près de 40 000 francs. On nous donne le chiffre exact: 38 697 francs, épargnés grâce à une diminution des charges, le spectacle n'ayant pas eu lieu. On ajoute qu'un maintien aurait conduit à des conflits supplémentaires et donc engendré des coûts supplémentaires et des demandes aux Prud'hommes. C'est quand même une réponse alambiquée! A suivre cette logique, on pourrait fermer les théâtres genevois, car cela permettrait de faire des économies...

Je le redis: s'il y a des accusations de harcèlement, il s'agit d'un délit pénal qui doit faire l'objet d'une plainte. Or, lorsqu'on a auditionné les comédiens, il est apparu que nombre des accusations avaient été faites à charge contre le metteur en scène. Celui-ci a ainsi été accusé d'avoir insulté la traductrice. Or, celle-ci a écrit une lettre très émouvante dans laquelle elle disait qu'elle en avait assez d'être instrumentalisée et qu'elle n'avait jamais été insultée par le metteur en scène.

La réponse du Conseil administratif parle des pertes financières qui ont pu être épongées en grande partie par le maintien de l'apport d'une fondation privée genevoise et le remplacement au festival d'Avignon par une autre pièce déléguée par la Comédie, mais elle ne fait pas grand cas des coûts humains que l'annulation a engendrés pour les comédiens. Une souffrance qui a été palpable pour tous les

commissaires de la commission des arts et de la culture, vraiment touchés de voir comment les comédiens – qui n'étaient pas des employés de la Comédie, donc des gens externes, éphémères – ont été traités comme des objets, qu'ils n'ont pas eu leur mot à dire. La souffrance, aussi, pour eux, de n'avoir pas pu jouer au festival d'Avignon. Dans la carrière d'un comédien, Avignon est une étape extrêmement importante. En dépit de ce qui est dit dans cette réponse, les comédiens ont subi un manque à gagner. Quand cette pièce a été donnée à l'Odéon, ils ont été payés au tarif auquel sont payés les comédiens en France – et ce n'est pas le même tarif...

J'aimerais quand même rappeler que cette pièce (*brouhaha*), *Les émigrants*, de Krystian Lupa, a reçu en juin le prix de la critique du meilleur spectacle étranger à Paris. Le coût est quand même extrêmement élevé pour la renommée de Genève de n'avoir pas réussi à résoudre un conflit qui aurait certainement pu l'être si la FAD avait au moins essayé de servir de médiatrice.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Il vous appartient, Madame la conseillère municipale, de ne pas être d'accord avec la réponse du Conseil administratif. Vous avez déjà fait plusieurs interventions à ce sujet; on vous a répondu à chaque fois. Vous avez mené un travail en commission des arts et de la culture, où vous avez eu toutes les réponses de toutes les parties. Que vous ne soyez pas d'accord avec ces réponses, c'est votre droit. Mais de là à témoigner d'une pareille mémoire sélective et extrêmement biaisée sur ce dossier, à titre personnel, cela me choque. (*Quelques applaudissements.*)

Je sais que ce n'est pas votre intention, mais, de fait, vous témoignez d'un mépris total pour le plus élémentaire respect des conditions de travail du personnel, quel qu'il soit. Votre amour soudain pour les comédiens et les comédiennes fait soigneusement abstraction du fait que les comportements du metteur en scène et de son adjoint – vous ne le mentionnez pas, comme par hasard – étaient juste inacceptables. Je le regrette profondément pour le spectacle, un projet qui en soi était passionnant et qui aurait certainement intéressé nos concitoyennes et concitoyens.

Madame la conseillère municipale, en matière artistique et culturelle, l'ère des tyrans et des harceleurs est terminée. Ce n'est simplement plus acceptable qu'au prétexte de génie artistique quelqu'un puisse à ce point humilier – peut-être involontairement, mais là n'est pas la question – les personnes qui effectuent leur travail au mieux de leurs compétences et de leur engagement.

Malgré vos longues années à la commission des arts et de la culture, vous ne comprenez visiblement pas le fonctionnement de nos institutions. La responsabilité de ce projet incombait à la direction de la Comédie. Et celle-ci a tout tenté

pour obtenir une conciliation. Cela lui a d'ailleurs été reproché. Si le spectacle a été annulé juste avant la première, c'est bien qu'avant cela la direction de la Comédie a tout été essayé: les traducteurs, les médiateurs, les séances de conciliation... Tout! Moi, j'estime qu'elle a beaucoup trop essayé. Il aurait fallu tirer la prise plus tôt. Evidemment, c'est plus facile d'être plus intelligent après coup.

Effectivement, le personnel était tellement à bout qu'on risquait des procès. C'est inacceptable, au moment où la Ville, de manière générale, pas seulement pour les techniciens ou techniciennes, mais aussi pour les comédiens et les comédiennes, se bat au quotidien pour améliorer les conditions de travail, sur le plan salarial mais aussi du respect sur site, pour lutter contre des abus de toute sorte comme le harcèlement. Nous sommes intervenus de manière très énergique dans plusieurs compagnies genevoises, où des metteurs en scène – il faut malheureusement bien admettre que ce sont des hommes – ont abusé de comédiennes ou danseuses de manière éhontée. Dans le cas présent, il s'agissait de harcèlement moral. Ce n'est pas plus acceptable. C'est une responsabilité des employeurs, à la fois éthique et légale.

La fondation a pris ses responsabilités, disons, pour limiter les dégâts. Car, bien sûr, il y a eu des dégâts. Je comprends très bien la déception des comédiens et comédiennes. Mais j'assume de le dire aujourd'hui: quelle que soit leur déception de ne pas avoir joué à Avignon – je la comprends sincèrement –, je trouve honteux qu'ils méprisent à ce point-là leurs collègues techniciens. Je trouve cela honteux et j'assume de le dire aujourd'hui. Après toutes les explications qui ont été données...

Quant au triomphe à Paris – c'est très bien que vous le rappeliez, Madame Rouillet –, grâce au scandale à Genève, les conditions d'organisation de cette pièce à Paris ont été profondément modifiées et ont permis que cela se passe bien. Le metteur en scène a été encadré de très près. Les syndicats parisiens nous ont remerciés de ce qu'on a fait. En quelque sorte, notre sacrifice – et je le regrette pour Genève – a au moins servi à cela. Voulez-vous que je vous ressorte tous les articles de la presse polonaise se félicitant que l'on dise enfin stop à ce monsieur? Voulez-vous qu'on les ressorte tous, traduits?

Comme je l'ai dit – je terminerai ainsi – vous avez le droit de ne pas être d'accord, mais de raconter à ce point-là des inepties méprisantes pour le personnel de la Comédie... Ce n'est pas à votre honneur, Madame Rouillet. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Non, il n'y a pas de réponse à la réponse; il faudra la faire à un autre moment, Madame Rouillet.

Interpellation écrite: coûts de l'annulation de la pièce de théâtre
Les émigrants à la Comédie

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Il a été dit que j'ai insulté les techniciens...

La présidente. Je vous entends, Madame Roulet, mais je m'excuse, c'est la procédure: on ne répond pas à une réponse. Vous avez pris une fois la parole. Je vous invite à reprendre la parole à un autre moment sur ce sujet. (*Brouhaha.*) On va avancer avec l'ordre du jour.

M^{me} Michèle Roulet. J'ai été mise en cause.

La présidente. Madame Roulet, vous allez avoir une minute de réponse et après on s'arrêtera là. Allez-y.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). J'aimerais juste préciser que je n'ai pas du tout parlé des techniciens. (*Protestations. Brouhaha.*) Je n'ai insulté personne. Il y avait une situation conflictuelle. Il y avait en effet un compagnon du metteur en scène, qu'on se permet de salir sans arrêt, publiquement, en le faisant passer pour un tyran, pour quelqu'un qui harcèle. On n'a pas le droit de salir quelqu'un comme ça. Les éléments que l'on nous a donnés montrent qu'il y avait une difficulté, qu'il y avait un compagnon qui était tout le temps ivre. Eh bien, au Théâtre de l'Odéon...

La présidente. Madame, vous devez répondre à la mise en cause, c'est tout.

M^{me} Michèle Roulet. ... on lui a interdit d'entrer. Et on a ajouté deux, trois ou même quatre traducteurs supplémentaires. (*Brouhaha. Rires.*)

La présidente. Vous êtes à cinquante secondes.

M^{me} Michèle Roulet. Cela a résolu absolument tous les conflits. Genève n'a pas réussi à faire cela.

La présidente. Très bien. Je vous rappelle que, lorsque nous traitons les réponses du Conseil administratif, vous pouvez prendre la parole sur ces der-

3058

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2024 (après-midi)

Interpellation écrite: coûts de l'annulation de la pièce de théâtre

Les émigrants à la Comédie

nières. Ensuite, le magistrat peut répondre. Mais il n'y a pas de réponse à la réponse, et ainsi de suite. Alors les mises en cause... Je veux bien... mais il faut respecter le règlement.

Il est 18 h 40. M^{me} Marie Barbey-Chappuis est là, nous allons pouvoir passer au point 12 de l'ordre du jour.

Une voix. C'est une chance!

La présidente. C'est une chance, tout à fait! Je vous rappelle que le point 11 est suspendu. Nous essaierons de finir le point 12 avant la pause.

Projet de délibération: représentativité des jurys en charge de la sélection des dossiers d'attribution des autorisations temporaires d'empiètement sur le domaine public

- 10. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le projet de délibération du 4 octobre 2022 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore et Christian Steiner: «Pour une meilleure représentativité démocratique des jurys en charge de la sélection des dossiers lors de l'attribution des autorisations temporaires d'empiètements sur le domaine public de la Ville de Genève» (PRD-308 A/B)¹.**

Rapport de majorité de M^{me} Marie-Agnès Bertinat.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 4 octobre 2022. La commission l'a étudié lors des séances des 24 novembre 2022 et 16 février 2023, sous la présidence de M. Maxime Provini, et le 31 août 2023, sous la présidence de M^{me} Olivia Bessat-Gardet. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Coralie Seydoux et Nora de Riedmatten, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- les carences démocratiques actuelles au niveau des processus d'attribution des autorisations temporaires d'empiètement sur le domaine public de la Ville de Genève;
- que l'on se souvient que, lors du processus d'appel d'offres pour exploiter les bancs de glaces sur le pourtour de la rade, le jury était composé de trois fonctionnaires municipaux et d'un membre de la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève;
- qu'il ne devrait pas appartenir à des fonctionnaires subordonnés aux magistrats en charge des départements de décider en majorité sur des questions qui requièrent une expertise plus politique;
- la nécessité de s'affranchir de la tutelle décisionnelle du Conseil administratif, qui a notamment soutenu jadis que les containers étaient plus utiles pour servir de bancs de glaces que de poubelles;
- qu'il conviendrait dès lors d'examiner la possibilité de diversifier les jurys lors des soumissions en lien avec l'octroi de concession de stands de nourri-

¹ *Mémorial* 180^e année: Développé, N° 18, p.2654.

Projet de délibération: représentativité des jurys en charge de la sélection des dossiers d'attribution des autorisations temporaires d'empiètement sur le domaine public

ture, afin d'en améliorer la représentativité démocratique, tout en évitant de verser dans l'opacité, ce qui renforcerait davantage la légitimité des choix opérés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Les jurys en charge d'évaluer les soumissions aux appels d'offres en vue d'exploiter un stand de nourriture sur le domaine public de la Ville de Genève sont composés notamment d'un membre par parti politique représenté au Conseil municipal.

Séance du 24 novembre 2022

Audition de de M. Amar Madani, auteur du projet de délibération

M. Madani commence par dire que ce projet de délibération a été déposé suite à un constat amer. Il faut savoir que le texte parle des stands et pavillons de glaces qui se trouvent aux abords du lac, vers le Rhône et vers la rue du Rhône (la liste est disponible sur le site de la Ville de Genève). Il a déposé ce projet de délibération car il entend toujours le même son de cloche depuis une dizaine d'années, c'est-à-dire que ces stands de glaces appartiennent toujours aux mêmes personnes alors qu'il devrait y avoir un tournus en théorie. Ce cri d'alarme émane notamment des candidats qui postulent chaque année et qui affirment que les règles sont biaisées à cause des mêmes personnes qui obtiennent toujours ces stands. Ce projet de délibération demande donc que les jurys en charge d'évaluer les soumissions aux appels d'offres en vue d'exploiter un stand de nourriture sur le domaine public de la Ville de Genève soient composés notamment d'un membre par parti politique représenté au Conseil municipal. Il a aussi entendu dans cette problématique qu'il y a eu quelques ruses entre membres de la même famille ou voisins, raison pour laquelle les stands ne changent pas de propriétaires. La durée de cette location est aussi problématique; elle est déterminée dans un premier temps pour une durée de quatre ou cinq ans. Il ajoute que le bail devait normalement être renouvelé à la fin de cette année. Cependant, il semblerait que le bail soit repoussé d'une année selon ses sources. En outre, il ajoute que les femmes ne sont pas présentes dans ces stands et ce, en dépit de toutes les candidatures. Pour finir, il aimerait obtenir une majorité de votes lors des discussions mais il appartient à la commission d'amender ce texte si souhaité.

Projet de délibération: représentativité des jurys en charge de la sélection
des dossiers d'attribution des autorisations temporaires
d'empiètement sur le domaine public

Questions des commissaires

Un commissaire revient sur le projet de délibération de la commission des travaux et des constructions (CTC) relatif aux jurys dans les concours d'architecture et demande s'il y a des normes appliquées par la Ville qui se basent sur une norme cantonale publique ou privée avec un effet de droit public qui rendrait la tâche difficile dans la réalisation de ce projet.

M. Madani répond que le règlement n'est pas très clair à ce sujet mais il affirme qu'il n'y a pas de règlement à ce sujet après moult recherches. Il a cependant posé la question à la magistrate qui lui a répondu que le règlement est clair et que cette représentativité répond au règlement.

Le commissaire en déduit qu'il y a donc un règlement qu'il faudra modifier le cas échéant.

A la question d'un commissaire concernant la raison pour laquelle seul le Mouvement citoyens genevois a signé ce projet de délibération, M. Madani répond qu'ils ont été pris par le temps et n'ont donc pas eu le temps d'ouvrir le projet de délibération aux autres partis. Il insiste sur le fait qu'il n'y a là aucune arrière-pensée.

Le commissaire demande comment il imagine sa réalisation.

M. Madani indique qu'il ne maintient pas le nombre de représentants.

Votes

L'audition de M^{me} Barbey-Chappuis accompagnée de la cheffe du Service de l'espace public (SEP) est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 16 février 2023

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M^{me} Isabelle Eberhard-Chavan, cheffe du Service de l'espace public (SEP), de M. Nicolas Kerguen, conseiller personnel, et de M^{me} Yasmina Pisino, conseillère juridique au DSSP

M^{me} Barbey-Chappuis relève que le projet de délibération pose deux problématiques. La première est que le projet de délibération politise l'opérationnel et la seconde qu'il s'immisce dans les affaires de l'administration. Cela dénote un manque de confiance de la part du Conseil municipal. Elle explique que les procédures, lois et règlements sont strictement suivis et appliqués, tant au sein des départements qu'au sein de la Ville de Genève. Elle souligne que la Cour des comptes s'est penchée sur le processus d'attribution en 2021 et l'a jugé exemplaire. Elle

Projet de délibération: représentativité des jurys en charge de la sélection
des dossiers d'attribution des autorisations temporaires
d'empiètement sur le domaine public

admet qu'il y a quelques années les processus n'étaient pas aussi rigides qu'aujourd'hui, mais depuis 2019 une procédure extrêmement claire a été mise en place.

M^{me} Pisino précise en préambule que ce processus a été mis en place dans le respect des dispositions et principes qui découlent de la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) et qui s'applique à ce type d'appel à projet. Elle explique que la procédure commence par un appel d'offre, ouvert à tout candidat, sans discrimination. Elle précise que l'appel d'offre est publié sur le site internet de la Ville, dans différents médias, voire dans la *Feuille d'avis officielle*. Les documents requis pour la postulation, les critères de sélection et leur pondération sont mentionnés à l'avance dans toute la documentation relative à l'appel d'offre. Il y a d'une part des critères d'aptitude et d'autre part des critères d'adjudication, soit des critères d'évaluation qui se rapportent à l'offre. Elle indique que ces critères d'adjudication doivent être clairement définis dans la documentation de même que leur pondération. Elle précise que le principe de transparence s'applique et est imposé par la LMI.

M^{me} Pisino explique qu'un jury est constitué pour chaque appel d'offre et est composé de quatre à cinq employés de la Ville de Genève, issus de différents services et départements. Le jury est chargé d'auditionner les candidats ayant déposé un dossier complet et de les noter sur la base des critères d'adjudication, connus des candidats. Elle précise que les membres du jury sont choisis selon leurs compétences métiers et en tant que membres du personnel de la Ville de Genève, ils sont non seulement tenus par un devoir de diligence envers la Ville mais également par une interdiction de conflit d'intérêts. Tout membre se retrouvant dans une situation de conflit d'intérêts doit se récuser, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement. Elle ajoute que le jury établit un tableau des notes et le soumet au Conseil administratif pour décision. Une note de synthèse accompagne le tableau et préavise d'adjudger le projet au candidat ayant récolté le plus de points. Finalement, la décision positive est notifiée au lauréat et des décisions négatives sont notifiées à chacun des candidats ayant participé à l'appel à projet. Elle souligne que ce processus découle non seulement d'une obligation de la LMI, mais permet également à tous les candidats déçus de faire recours auprès des tribunaux administratifs.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que pour tous les appels à projets dont le Conseil administratif a été saisi ces dernières années, il y avait à chaque fois un représentant du SEP, un de l'Agenda 21, un du département de la culture et un du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) pour tous les aspects techniques. Elle souligne la nécessité de faire confiance à l'administration, dont les membres choisis disposent de compétences métiers et ont la légitimité nécessaire. Elle se demande en quoi des représentants de partis politiques feraient mieux le travail et estime que la question du manque de transparence pourrait s'avérer plus délicate si la décision provient de politiciens. Elle souligne

Projet de délibération: représentativité des jurys en charge de la sélection
des dossiers d'attribution des autorisations temporaires
d'empiètement sur le domaine public

que le projet de délibération se base sur des affirmations fausses et seuls deux recours ont été déposés depuis 2010, lors desquels la Ville a obtenu gain de cause à chaque fois. Elle ajoute que sur les 27 appels d'offres publiés depuis 2019, aucun recours n'a été formé.

Questions des commissaires

Un commissaire indique que ce projet de délibération découle d'un constat qui provient des commerçants eux-mêmes. Il demande si le mandat d'exploitation de ces stands est attribué à vie.

M^{me} Barbey-Chappuis lui répond que ce n'est pas le cas.

Le commissaire demande ce qu'il en est pour les pavillons glaciers.

M^{me} Pisino indique que les pavillons glaciers sont attribués pour une durée de cinq ans, normalement non renouvelable. Elle précise toutefois que des prolongations ont été accordées dans le cadre des projets de la rade, en raison du Covid notamment. Elle informe que l'idée est de relancer l'appel à projet d'ici quelques années.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que la Ville vient de relancer des appels à projets pour les animations estivales et ce, pour une durée de trois ans. Elle prend l'exemple de Bronzette, qui a bénéficié d'un mandat de trois ans, prolongé d'un an dû au Covid. Elle précise que si durant les trois ans l'exploitant ne remplit pas les conditions fixées au départ, ils peuvent révoquer l'autorisation. Elle admet qu'elle peine à comprendre de quel cas il est fait mention car aucun recours n'a été déposé récemment et, lorsqu'il y en a eu, la Ville a eu gain de cause. Elle ajoute que l'analyse de la Cour des comptes date de 2021.

Un commissaire informe que des citoyens ont interpellé les politiques car ils ont constaté que les mandats étaient toujours accordés aux mêmes personnes. Il indique que le projet de délibération va dans le sens d'un projet de délibération traité dans la CTC relativement aux jurys des concours d'architecture.

M^{me} Barbey-Chappuis comprend que cela puisse partir d'un bon sentiment mais estime que cette fonction doit rester en mains de l'administration, qui fait très bien son travail. Elle ajoute que le Conseil administratif suit l'avis du jury et n'est jamais allé à l'encontre de leur avis afin de préserver l'objectivité des analyses. Elle pense que ce projet de délibération pourrait poser de réelles problématiques si la politique entre dans la procédure.

Le commissaire indique que les retours, provenant de trois ou quatre personnes, demandaient à avoir une plus grande transparence sur le traitement des dossiers.

Projet de délibération: représentativité des jurys en charge de la sélection
des dossiers d'attribution des autorisations temporaires
d'empiètement sur le domaine public

M^{me} Barbey-Chappuis répond que tout est extrêmement transparent et renvoie à ce qu'a énoncé M^{me} Pisino auparavant.

Une commissaire partage son expérience en tant que membre de plusieurs jurys par le passé. Elle reconnaît la possibilité d'un grand nombre de candidatures et la déception que cela peut engendrer. Cependant, elle souligne que les candidats non retenus ont la possibilité de s'adresser au jury, qui leur fournira les informations liées au refus.

M^{me} Barbey-Chappuis souligne que le processus actuel garantit l'égalité de traitement, et M^{me} Pisino rappelle que les personnes peuvent encore porter l'affaire auprès des tribunaux.

Un commissaire revient sur le projet de délibération relatif aux jurys d'architecture. Il indique que dans ce domaine des normes SIA viennent également s'ajouter. Il demande alors si, dans le cadre du projet de délibération dont il est question aujourd'hui, seule la LMI s'applique ou s'il existe un règlement inférieur auquel se réfère la Ville.

M^{me} Pisino indique que c'est principalement la LMI qui s'applique, avec une application par analogie des règles sur les marchés publics, comme l'AIMP.

Le commissaire indique qu'en architecture l'AIMP renvoie à des normes SIA.

M^{me} Pisino admet que cela pourrait servir de source, mais à son sens la norme SIA ne serait pas complètement contraignante, sauf si le projet est d'une ampleur telle que la norme trouverait nécessité à s'appliquer.

Vote

Il est décidé de remettre ce projet de délibération au vote ultérieurement.

Séance du 31 août 2023

Prises de position et votes

Une commissaire affirme que les Verts ne soutiendront pas ce projet de délibération, car la magistrate et ses services leur avaient expliqué que la procédure est faite de manière transparente et qu'il n'y a jamais eu de plaintes. Ils sont d'avis que le fait d'élire des personnes de différents partis montrerait une absence de confiance envers les fonctionnaires.

Un commissaire du Centre indique que le projet de délibération poserait des problèmes et serait trop difficile à mettre en place au niveau de la désignation du jury et que d'insérer le politique dans l'opération serait malvenu. Il dit que le Centre votera donc en défaveur de ce projet.

Projet de délibération: représentativité des jurys en charge de la sélection
des dossiers d'attribution des autorisations temporaires
d'empiètement sur le domaine public

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois affirme qu'en tant que représentant du peuple il souhaite faire face à la situation. Il précise que, selon lui, c'est une question de transparence et non de manque de confiance. Il souhaite répondre aux citoyens s'étant plaints du manque de transparence et de l'opacité et aimerait associer des représentants du peuple avec deux ou trois conseillers municipaux afin de pouvoir apaiser la situation. Il avait par ailleurs proposé une audition des gens du métier et de ceux qui ont posé leurs candidatures, mais il ne sait pas à quel point avance la situation.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle que la commission a déjà discuté de ce projet de délibération en février. M. Madani avait demandé du temps afin de mieux se préparer. C'est pourquoi il s'attendait à des amendements de sa part, car le projet de délibération lui paraît irréalisable en l'état actuel. Il pense que le fait d'indiquer que les jurys sont composés d'un membre par parti politique représenté au Conseil municipal créerait des jurys avec une dizaine de personnes, ce qui lui paraît inopportun. Il estime qu'il faudrait transformer éventuellement le projet en motion et revoir l'article en le modifiant avec des invites. Il propose que le Conseil administratif rende un rapport en expliquant pourquoi une telle attribution a été faite, avec les motivations du jury. De la sorte, ils auraient un droit de regard. En l'état actuel de la situation, il estime qu'il manque une base pour pouvoir se prononcer.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois lui répond en rappelant qu'une loi est générale et abstraite et qu'il ne se base pas sur un cas précis et concret. Il explique qu'il y a eu un malaise général qu'il faut essayer d'éviter dans le futur grâce au dépôt d'un texte. Selon lui, il faut ouvrir le champ de la transparence afin de démontrer que l'administration réalise son travail en bonne et due forme. En outre, si un ou deux conseillers municipaux participent au comité ou à l'attribution, il y aura une preuve par rapport à une légitimité supplémentaire quant à la compétence de l'administration.

Suite à la question d'un commissaire de l'Union démocratique du centre, lui demandant ce qu'il entend par «un malaise», le commissaire du Mouvement citoyens genevois lui répond qu'un malaise consiste dans le fait que des personnes ont postulé et se sont vu notifier un refus. Ces dernières se plaignent que ce sont toujours les mêmes candidats qui obtiennent les stands de glaces. Par ailleurs, la durée d'exploitation de ces stands est de l'ordre de dix ans; elles doivent donc attendre un certain temps avant d'avoir une autre opportunité.

La présidente demande comment le commissaire du Mouvement citoyens genevois envisage l'organisation de sa proposition, dans laquelle il indique qu'un membre par parti politique devrait être présent au Conseil municipal. Cette situation impliquerait la présence de sept personnes supplémentaires. Elle souhaite savoir s'il pense que des jetons de présence seront distribués à ces sept nouveaux membres du Conseil municipal.

Projet de délibération: représentativité des jurys en charge de la sélection
des dossiers d'attribution des autorisations temporaires
d'empiètement sur le domaine public

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois lui répond être ouvert à amender le texte afin que les représentants ne soient pas sept mais un ou deux et il affirme qu'il est nécessaire de porter à la connaissance du pouvoir exécutif ce dont les citoyens se plaignent.

Un commissaire du Parti libéral-radical a l'impression que l'auteur de ce texte se réfère à un cas particulier qui l'a motivé à déposer ce projet de délibération. Il explique avoir déjà eu des amis qui ont postulé et ont tous reçu des réponses, motivant les raisons du refus de l'administration. Il ajoute que si c'est un cas précis il ne pense pas que la réponse puisse être donnée grâce à un projet de délibération. A son avis, il serait plus opportun que le commissaire du Mouvement citoyens genevois dépose une interpellation écrite afin de demander comment a procédé le jury lors de l'attribution des stands de glaces, ainsi il pourra gagner du temps car il aura une réponse du Conseil administratif dans un ou deux mois au maximum.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois répond en affirmant qu'il ne s'agit pas d'un cas défini, mais de plusieurs réclamations ou doléances qui découlent d'un constat amer ou de frustrations. Dans un deuxième temps, il indique que la flexibilité permet de changer la proposition quant au nombre de nouveaux membres du Conseil municipal.

Un commissaire ajoute qu'un projet de délibération doit avoir lieu sur des fondements qui sont reconnus comme étant problématiques. Il rappelle qu'en Ville de Genève des services peuvent parfois avoir des problèmes qui seront résolus grâce à des médiations, avant que les conseillers municipaux le sachent. Selon lui, avant de réaliser un projet de délibération, il faut que la situation soit auditée.

Votes

La présidente met au vote la proposition d'amendement suivant: «*Article unique.* – Les jurys en charge d'évaluer les soumissions aux appels d'offre, en vue d'exploiter un stand de nourriture sur le domaine public de la Ville de Genève, sont composés notamment de deux membres du Conseil municipal.»

La proposition d'amendement est refusée par 13 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 UDC) contre 1 oui (1 MCG) et 1 abstention (1 PLR).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose de transformer le texte en motion.

La proposition de transformer le projet de délibération PRD-308 en motion est acceptée par 12 oui (4 S, 3 Ve, 1 LC, 3 PLR, 1 MCG) et 3 abstentions (1 EàG, 1 LC, 1 UDC).

Projet de délibération: représentativité des jurys en charge de la sélection
des dossiers d'attribution des autorisations temporaires
d'empiètement sur le domaine public

Suite à ce vote, les discussions sur la transformation d'un projet de délibération sont ouvertes.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre affirme que la modification d'un projet de délibération en motion ne peut pas avoir lieu de la sorte et qu'il faut que le Conseil administratif se prononce à ce sujet. Il affirme également que le projet de délibération n'est pas clair, car il ne comprend pas si un nouveau règlement est instauré. Il souhaite que le commissaire du Mouvement citoyens genevois propose un texte de motion pour la prochaine fois.

Sur demande de confirmation de la présidente, le commissaire du Mouvement citoyens genevois affirme qu'il reviendra la semaine prochaine avec une proposition de texte.

Un commissaire de l'Union démocratique du Centre indique que le Mouvement citoyens genevois s'appuie sur la loi de l'administration des communes, qui est une loi cantonale. Il ne comprend pas ce que souhaite réellement faire le Mouvement citoyens genevois.

Suite à ces questions, un commissaire du Centre lui répond avoir une modeste expérience dans les transformations de projets de délibération en motions. Il a constaté que dans une motion, au lieu d'indiquer «projet de délibération», il y a la mention de «projet de motion». Quant aux considérants, ils restent les mêmes et il affirme qu'il suffit d'indiquer que «le Conseil municipal invite le Conseil administratif à modifier les jurys en charge d'évaluer les soumissions aux appels d'offre, en vue d'exploiter un stand de nourriture sur le domaine public de la Ville de Genève et d'intégrer notamment deux membres du Conseil municipal».

Le commissaire de l'Union démocratique du centre lui répond que sur le fond il a raison, mais il affirme que le jury doit probablement être désigné sur la base d'un règlement et qu'il faut modifier le règlement.

Un commissaire socialiste précise que soit ils invitent le Conseil administratif à modifier le règlement, soit ils font un article qui modifierait le règlement. Il pense qu'il est possible de transformer un projet de délibération en motion en commission, sous réserve du vote du Conseil municipal. Il ajoute qu'il est nécessaire de changer l'article en invite.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois dit être d'accord avec le commissaire du Centre. Il souhaite garder les considérants et transformer l'article unique en invite.

Un commissaire du Centre indique avoir demandé à la juriste de la Ville, qui était venue, à quel règlement était soumise la situation. Il lui semble qu'elle lui avait dit qu'il n'y avait pas de règlement sur le sujet. Il rappelle que s'il devait y

Projet de délibération: représentativité des jurys en charge de la sélection
des dossiers d'attribution des autorisations temporaires
d'empiètement sur le domaine public

en avoir un qui est contraignant, il ne serait alors pas possible de proposer le projet de délibération dont il est question car il s'agirait de modifier, par le biais d'un nouveau projet de délibération, un projet de délibération existant.

La présidente propose de ne pas indiquer de quel règlement il s'agit. Un commissaire du Centre répond que la solution est envisageable, dans la mesure où le projet de délibération est transformé en motion.

La présidente lit la proposition de changement de texte, qui est la suivante: «Les membres du Conseil municipal demandent au Conseil administratif de modifier le règlement relatif à l'établissement de jurys en charge d'évaluer les soumissions aux appels d'offre en vue d'exploiter un stand de nourriture sur le domaine public de la Ville de Genève pour qu'il soit composé de deux représentants du Conseil municipal». Elle met au vote la motion.

Vote

La motion est refusée par 13 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR) contre 1 oui (MCG) et 1 abstention (UDC).

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce un rapport de minorité.

PROJET DE MOTION REFUSÉ

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à modifier le règlement relatif à l'établissement de jurys en charge d'évaluer les soumissions aux appels d'offre en vue d'exploiter un stand de nourriture sur le domaine public de la Ville de Genève pour qu'il soit composé de deux représentants du Conseil municipal.

Rapport oral de minorité de M. Amar Madani.

Projet de délibération: représentativité des jurys en charge de la sélection
des dossiers d'attribution des autorisations temporaires
d'empiètement sur le domaine public

—***—

La présidente. Je vous rappelle que le projet de délibération a été transformé en motion en commission et que c'est sur celle-ci que nous voterons. Je donne la parole au président et à la présidente de la commission, M. Maxime Provini et M^{me} Olivia Bessat-Gardet. Ils ne la prennent pas. La rapporteuse de majorité, M^{me} Marie-Agnès Bertinat, n'étant plus là, je donne la parole au rapporteur de minorité, M. Amar Madani, pour un rapport oral.

M. Amar Madani, rapporteur de minorité (MCG). Oui, merci, Madame la présidente. Je regrette que la présentation du rapport de majorité n'ait pas été reprise par un collègue de l'Union démocratique du centre et que nous passions directement au rapport de minorité. Madame la présidente, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, dans ce rapport de minorité, le Mouvement citoyens genevois soutient fermement l'idée de l'inclusion d'un ou de plusieurs membres du Conseil municipal au sein du comité de sélection de ces stands. Cette mesure apporterait davantage de légitimité au processus de sélection, contribuerait à accroître la transparence et favoriserait une meilleure représentativité des citoyens.

L'inclusion de membres du Conseil municipal dans le comité de sélection renforcerait sa légitimité en assurant une représentation plus diversifiée des intérêts de la communauté. Cela permettrait également de lever toute suspicion d'opacité et de favoriser une transparence accrue dans le processus de sélection, sans remettre en question le travail de l'administration et des services de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, bien sûr.

Le vote de la commission soulève des questions fondamentales sur le rôle de notre parlement. Mesdames et Messieurs, devons-nous être une simple chambre d'enregistrement ou des représentants légitimes des citoyens, chargés de questionner, d'analyser et de proposer des solutions? Malheureusement, force est de constater que notre assemblée semble parfois avoir du mal à respecter la sacrosainte règle de la séparation des pouvoirs préconisée par Montesquieu.

Je regrette également le peu d'attention accordé par la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication à ce texte. La commission l'a en effet expédié en une seule séance; je dis bien: en une seule séance, sans aucune audition, pas même celle des représentants de la société civile concernés au premier chef par cette question. Cette approche limite la diversité de perspectives et compromet la qualité du processus décisionnel.

Projet de délibération: représentativité des jurys en charge de la sélection
des dossiers d'attribution des autorisations temporaires
d'empiètement sur le domaine public

Je relève également l'incohérence du traitement de cette proposition par la commission. Les mêmes commissaires qui ont demandé la transformation de ce projet de délibération en motion – ce qui a été accepté à la quasi-unanimité – ont ensuite refusé la motion. Cette contradiction soulève des questions légitimes sur la logique du processus décisionnel.

Enfin, je tiens à souligner l'importance de la présence des femmes dans un domaine majoritairement masculin. L'inclusion d'une perspective féminine est essentielle pour garantir une représentation équilibrée et une prise de décision pragmatique.

En conclusion, je vous encourage vivement, Mesdames et Messieurs, à soutenir cette motion qui vise à renforcer la légitimité, la transparence et la représentativité du processus de sélection. Au nom de la minorité, je vous remercie de votre attention et je vous invite à voter en faveur de cette motion.

M. Vincent Schaller (UDC). En deux mots, la proposition du Mouvement citoyens genevois concerne l'attribution de fermages par la Ville de Genève, par exemple pour l'installation de glaciers sur les quais. (*Brouhaha.*) Aujourd'hui, ces fermages sont attribués par une commission composée de quatre ou cinq employés de la Ville de Genève, issus de différents départements. Le jury est chargé d'auditionner les candidats qui ont déposé leur dossier complet et de les noter sur la base des critères d'adjudication connus des candidats. Les membres du jury sont choisis selon leurs compétences métiers en tant que membres du personnel de la Ville de Genève et sont non seulement tenus par un devoir de diligence envers la Ville mais également par une interdiction de conflit d'intérêts. La proposition du Mouvement citoyens genevois consiste à ajouter deux conseillers municipaux dans cette commission d'attribution des fermages de la Ville.

La position de l'Union démocratique du centre est claire: nous ne voyons pas en quoi la présence de deux conseillers municipaux dans cette commission améliorerait l'objectivité et la justesse des décisions prises par la Ville de Genève. Notre groupe, comme – je crois – une grande majorité de ce parlement, refusera cette proposition.

M. Gazi Sahin (EàG). Ce projet de délibération transformé en motion a sa raison d'être. Rapporter des plaintes et des doléances quant au fonctionnement de l'administration est également le rôle des politiques. Je ne vois pas de problème: il ne s'agit pas de s'immiscer dans les affaires, dans les fonctions de l'administration, comme cela a été dit en commission par la magistrate.

Projet de délibération: représentativité des jurys en charge de la sélection
des dossiers d'attribution des autorisations temporaires
d'empiètement sur le domaine public

Néanmoins, cette proposition n'est pas crédible. Je ne vais pas répéter ce qu'a dit M. Schaller. Nous estimons que la pratique actuelle est satisfaisante et transparente. En cas de problème, la Cour des comptes peut toujours intervenir et analyser la situation.

La proposition qui nous est faite coûterait cher et rendrait le processus moins efficace et plus opaque. Pour nous, elle n'est donc pas recevable. En ce sens, nous voterons contre cette motion.

Mais, encore une fois, j'aimerais souligner que le débat sur les éventuels dysfonctionnements dans l'attribution des espaces publics a sa place dans cette enceinte. Il est de notre mission d'apporter ces problèmes sur la scène politique.

M. Luc Zimmermann (LC). Je voudrais rappeler que ce projet de délibération transformé en motion a quand même été refusé par treize non contre un oui et une abstention. Le texte a été assez largement balayé. J'ai donc de la peine à comprendre qu'on fasse un grand débat sur cette histoire, alors que l'on parle d'une question opérationnelle. Cela dépend des services de la Ville, c'est le métier de ces gens-là. Pourquoi tout «politiser», même au niveau opérationnel, voire micro-opérationnel? Au Centre, on ne comprend pas pourquoi on reçoit un tel objet de la part du Mouvement citoyens genevois. Le texte veut mettre des membres du Municipal – deux, après sa révision – dans quelque chose qui relève d'un acte administratif. Ce n'est pas de la politique. Nous ne pouvons pas soutenir ce projet de délibération transformé en motion. Pour les raisons invoquées, on le refusera et on vous invite à faire de même.

M. François Mireval (S). Permettez-moi de commencer en vous demandant de transmettre mes plus vifs remerciements à M^{me} Bineta Ndiaye, ici présente, qui a bien voulu me transmettre le flambeau pour présenter la position du Parti socialiste.

La présidente. C'est transmis.

M. François Mireval. Je vous remercie. De quoi s'agit-il? Le terme de «fermage» n'est peut-être pas compris de tout le monde. Il s'agit de l'attribution, par un jury, des stands de nourriture, disons-le comme ça, en Ville de Genève, même si en réalité c'est le Conseil administratif qui les attribue réellement. Dans la proposition initiale, ces jurys auraient dû accueillir un membre par parti représenté au Conseil municipal. Ces jurys de cinq personnes seraient passés à compter

Projet de délibération: représentativité des jurys en charge de la sélection
des dossiers d'attribution des autorisations temporaires
d'empiètement sur le domaine public

douze personnes. Une fois le projet de délibération transformé en motion, il s'agissait d'accueillir deux représentants du Conseil municipal. Dans les deux cas, comme rappelé par mon préopinant, seule la voix du Mouvement citoyens genevois a été favorable à ces objets. Treize non se sont exprimés en commission.

Pourquoi faut-il refuser autant le projet de délibération que la motion? Actuellement, chaque jury est choisi pour les compétences de ses membres, en excluant tout conflit d'intérêts. Cette procédure d'adjudication est d'ailleurs jugée, je cite, «exemplaire» par la Cour des comptes. Pourquoi vouloir en changer?

Deuxièmement, les critères sont publics et relèvent des compétences métier. Pourquoi vouloir ajouter un volet politique, qui n'a pas lieu d'être, comme cela a été exprimé par mon préopinant?

Troisièmement, rappelons que les délibérations d'un tel jury doivent rester confidentielles. La réalité des commissions de ce Conseil municipal montre l'incapacité crasse, malheureuse, de certains de ses membres à respecter leur serment de confidentialité.

Enfin, la lecture du rapport et le début de ce débat – concrètement, les propos des deux premiers intervenants – montrent que ce sujet crée des dissensions à votre droite, Madame la présidente, entre l'Union démocratique du centre, canal genevois blochérien, et l'Union démocratique du centre, canal MCG bernois. Le Parti socialiste tient à préserver (*remarque*) la paix des ménages, ce qui implique, bien sûr, le refus de cet objet.

M. John Rossi (PLR). Beaucoup de choses ont déjà été dites, je ne vais donc pas m'éterniser. La Cour des comptes s'est en effet penchée sur ce processus d'attribution qu'elle a trouvé exemplaire. Il n'y a donc rien à ajouter. Je ferai juste remarquer, en mon nom et au nom de mon groupe, que de rajouter un conseiller municipal par parti ou seulement deux membres supplémentaires ne ferait que ralentir les processus de décision. Pour cette raison et toutes celles que nous avons entendues, le groupe du Parti libéral-radical refusera ce texte. Merci.

M. Amar Madani (MCG). Vous transmettez à M. Mireval qu'il est à côté de la plaque aussi bien pour son intervention (*rires*) que pour sa remarque à deux balles. Revenons à notre sujet... Je comprends les arguments qui viennent d'être avancés par les treize commissaires qui ont voté non: c'est de l'opérationnel. Mais nous n'avons rien inventé. Le texte qui a été déposé faisait suite à un constat de la population, des gens du métier qui se demandent pourquoi ce sont toujours les mêmes personnes qui bénéficient de ces stands. Comment voulez-vous répondre à ces personnes, alors qu'on trouve un stand de glaces ou de nourriture

Projet de délibération: représentativité des jurys en charge de la sélection
des dossiers d'attribution des autorisations temporaires
d'empiètement sur le domaine public

– appelez-le comme vous voulez – détenu par une seule personne pendant une vingtaine d'années? Est-ce le jury de sélection qui a loupé une séquence, un épisode? Je ne comprends pas et je questionne: pourquoi toujours les mêmes? Et ça, ce sont les citoyens qui le disent, je ne suis qu'un porte-voix de cette frange de la population. Je vous remercie.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. On va même pouvoir voter cet objet avant la pause; c'est magnifique. Monsieur Alpha Dramé, vous avez la parole. Puis, Madame Marie Barbey-Chappuis, vous finirez.

M. Alpha Oumar Dramé (Ve). Les Verts refuseront cette proposition pour les mêmes raisons déjà invoquées par nos préopinants. Nous n'aimons pas surcharger les procédures; nous n'aimons pas les choses redondantes; nous n'aimons pas compliquer le processus d'adjudication; pour toutes ces raisons, notre parti ne suivra pas et nous voterons non. Je vous remercie.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, ce projet de délibération est l'illustration d'une tendance qu'on observe de plus en plus de vouloir politiser l'opérationnel. Je trouve que les signataires font preuve d'un manque de confiance important pour le travail effectué par l'administration et je m'étonne que cela vienne d'un parti qui prétend défendre la fonction publique. Les considérants de ce projet de délibération sont forts: on parle de carences démocratiques dans les processus d'attribution, il est question d'opacité, mais il n'y a aucun élément factuel qui vienne l'étayer.

Comme cela a été dit, le processus d'attribution est extrêmement clair; il est régi par des procédures très claires. La procédure est en place depuis 2019, après la rédaction d'un avis de droit par un avocat spécialisé dans le domaine. La Cour des comptes, qui s'est penchée sur ce processus d'attribution en 2021, l'a jugé – cela a été dit – exemplaire. Toutes les attributions font l'objet d'un appel d'offres ouvert, totalement transparent, publié dans la *Feuille d'avis officielle* et sur le site internet de la Ville de Genève. Les documents, les critères, tout est mentionné à l'avance; les critères de pondération sont aussi précisés dans la documentation de l'appel d'offres. Ce processus est aujourd'hui absolument conforme au cadre légal imposé – on parle de la loi fédérale sur le marché intérieur –, afin justement d'éviter expressément le copinage dénoncé par le Mouvement citoyens genevois. Hormis le contrôle interne de la Ville et celui de la Cour des comptes, les décisions d'attribution peuvent être contestées devant les tribunaux. Depuis 2021, un seul recours a été formé; il a été rejeté par les autorités judiciaires.

Aujourd'hui, le processus est clair, transparent, adoubé par la Cour des comptes et la justice n'a rien trouvé à redire. Si vous me le permettez: la seule fois où l'on m'a tendu, de main à main, un dossier de candidature, c'était le fait d'un élu du Mouvement citoyens genevois. Donc je trouve un peu fort de café... (*Brouhaha.*) Evidemment, j'ai refusé de me pencher dessus. Je vous invite à refuser ce projet de délibération. (*Applaudissements. Brouhaha.*)

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. Je vous fais maintenant voter sur la motion issue de la transformation du projet de délibération PRD-308, qui figure en page 10 du rapport.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 56 non contre 6 oui.

11. Propositions des membres du Conseil municipal.

Néant.

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Je vous souhaite un bon appétit. On se retrouve à 20 h 30.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	3000
2. Communications du Conseil administratif	3000
3. Communications du bureau du Conseil municipal	3000
4. Questions orales	3001
5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 octobre 2023 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 47 654 000 francs, dont à déduire des recettes totales pour 10 042 500 francs, soit un montant total net de 37 611 500 francs, ainsi que diverses opérations foncières, soit:	
– Délibération I: 38 217 600 francs brut destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations» et à l'aménagement de l'espace public sis route de Ferney, dont à déduire une recette totale de 8 805 500 francs (subventions fédérale et cantonale – H 1 55.04), soit 29 412 100 francs net;	
– Délibération II: 9 063 500 francs bruts destinés à la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux de la route de Ferney, dont à déduire une recette totale de 1 237 000 francs (remboursement des propriétaires des biens-fonds et TVA récupérable), soit 7 826 500 francs net;	
– Délibération III:	
– 372 900 francs destinés à l'acquisition d'environ 1036 m ² de la parcelle 3733 (commune de Genève, section Petit-Saconnex), sise avenue De-Budé 2, dépendance de diverses propriétés qui comprend également:	
– l'acquisition des emprises concernant les parcelles 2182, 2184, 2344, 2358, 2356, 2357, 2417, 2574, 2739, 3732, 3733, 3998, 4166, 4937, 5431, 5432, 5433, 5434, 5535, 5610, 5632, 5640, 5723, 5774, 5829 et 5830 (commune de Genève, section Petit-Saconnex);	
– la désaffectation de 36 m ² du domaine public communal issu des parcelles 4812 et 4813 (commune de Genève, section Petit-Saconnex), en vue de la création d'une parcelle du domaine privé propriété de la Ville de Genève;	

- l'échange de la future parcelle propriété privée de la Ville de Genève, générée par la désaffectation partielle des parcelles 4812 et 4823 (commune de Genève, section Petit-Saconnex), du domaine public communal, avec la parcelle 3732 (commune de Genève, section Petit-Saconnex), propriété de Hôtel Intercontinental Genève SA (PR-1593 A).
Suite du premier débat 3002
- 6. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner le projet de délibération du 1er novembre 2023 de M^{mes} et MM. Maxime Provini, Florence Kraft-Babel, Rémy Burri, Alia Meyer, Patricia Richard, Kevin Schmid, Michèle Rouillet, Nadine Béné et Ruzanna Tarverdyan: «Pour la mise en place de panneaux géothermiques dans les parkings souterrains sur le territoire de la Ville de Genève» (PRD-345 A) 3014
(Interventions) 3041
- 7. Réponse du Conseil administratif du 6 juin 2024 à l'interpellation écrite du 23 janvier 2023 de M. Manuel Zwysig et M^{me} Salma Selle: «Un U lacustre pour la mobilité douce et les transports publics?» (IE-123) 3045
- 8. Réponse du Conseil administratif du 6 juin 2024 à l'interpellation écrite du 7 février 2024 de M^{mes} et MM. Kevin Schmid, Ruzanna Tarverdyan, Maxime Provini, Michèle Rouillet, Sebastian Aeschbach, Patricia Richard, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Uzma Khamis Vannini et Yves Herren: «Apartheid free zone, quelle est la position du Conseil administratif?» (IE-132) 3047
(Interventions) 3049
- 9. Réponse du Conseil administratif du 27 mai 2024 à l'interpellation écrite du 26 mars 2024 de M^{me} Michèle Rouillet et M. Maxime Provini: «Demande de précisions concernant les coûts de l'annulation de la pièce Les émigrants» (IE-134) 3052
(Interventions) 3054
- 10. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le projet de délibération du 4 octobre 2022 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Yasmine Menétray, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore et Christian Steiner: «Pour

une meilleure représentativité démocratique des jurys en charge de la sélection des dossiers lors de l'attribution des autorisations temporaires d'empiètements sur le domaine public de la Ville de Genève» (PRD-308 A/B)	3059
(Interventions)	3069
11. Propositions des membres du Conseil municipal	3074
12. Interpellations	3074
13. Questions écrites	3074

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi